

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 12/10

1



1. L'épineux dossier de la prise en charge des chômeurs en fin de droits
2. Grève : des perturbations dès ce soir 20 heures
3. Nicolas Sarkozy remanie légèrement et confie à Eric Woerth la réforme des retraites
4. « La présidentielle se jouera sur la réussite économique et sur le sentiment d'équité »
5. François Fillon annonce l'abandon de la taxe carbone
6. La CGT de l'énergie change de patron et se féminise
7. Frédéric SAINT-GEOURS : « L'urgence est de réformer le financement de la protection sociale »
8. Une jurisprudence se dessine sur le stress au travail
9. « Entendre le sentiment d'injustice dans notre société »
10. Valse au Travail, grogne syndicale
11. « Le comité d'entreprise ne doit pas se cantonner à l'aide sociale »
12. « Entendre le sentiment d'injustice dans notre société »
13. Retraites : Mailly (FO) "prêt à en découdre avec le gouvernement"
14. Mobilisations : les syndicats satisfaits de leur tour de chauffe
15. Peut-on encore sauver l'emploi industriel en France ?
16. Pour Pôle emploi, le chômage montera encore cette année, avant de baisser un peu en 2011
17. Hausse de 9,5 % pour le prix du gaz
18. Le chômage s'est stabilisé en février mais sa durée continue de s'allonger
19. "Reporter l'âge du départ à la retraite risque fort de plomber les comptes de l'assurance chômage"
20. Relaxe pour l'ancien patron de Vinci poursuivi pour ses gains
21. Retraite, la CGT va "faire face"
22. Conseil d'orientation des retraites : le ton monte entre les syndicats et le Medef
23. Antoine Zacharias: veni, vidi, Vinci
24. Le parquet fait appel de la relaxe de l'ex-PDG de Vinci

Le monde 22 mars 2010

L'épineux dossier de la prise en charge des chômeurs en fin de droits

Les partenaires sociaux et le cabinet du ministre délégué à l'emploi, Laurent Wauquiez, doivent se retrouver, lundi après-midi 22 mars, à Bercy, pour une nouvelle "réunion de travail", afin de tenter de faire avancer la question de la prise en charge financière des chômeurs en fin de droits, dont le nombre s'est accru avec la crise. Du côté du ministère comme des syndicats, on précise que cette rencontre ne sera pas la dernière. Une première réunion plénière avait eu lieu le 5 mars, suivie depuis de "rencontres bilatérales", organisation par organisation, avec le cabinet de M. Wauquiez.

3

"Normalement, lundi, le gouvernement devrait venir avec des propositions, des pistes que nous verrons comment enrichir. Mais ce ne sera pas une réunion finale", a expliqué Laurent Berger, secrétaire national chargé des questions d'assurance-chômage à la CFDT. Alors que le Pôle emploi a évalué à près de 400 000 le nombre de chômeurs qui, arrivés au bout de leurs allocations-chômage en 2010, n'auront aucun revenu de remplacement assuré, une bataille de chiffres oppose gouvernement et syndicats sur le nombre de personnes concernées. Selon des sources syndicales, le gouvernement serait favorable à des contrats aidés ou des formations rémunérées pour certains d'entre eux. Il estimerait que le nombre de chômeurs sans aucune aide financière en 2010 s'élèvera à "200 000" en 2010, alors qu'il tablait sur 145 000 il y a deux semaines, selon un chiffre évoqué mercredi lors d'une rencontre avec la CGT.

Le gouvernement propose de prendre en compte les demandeurs d'emploi que sont les chômeurs de longue durée qui se retrouvent sans aucun revenu, même indirect via leur conjoint, une fois épuisées leurs allocations-chômage. Les syndicats estiment qu'il ne faut pas prendre en compte la situation familiale des chômeurs en fin de droits, ce qui fait monter à 360 000 le nombre de personnes sur lesquelles devrait porter la discussion, rappellent *Les Echos* de lundi.

Selon Laurent Berger, "il ne sera pas question de se contenter de 'mesures actives', c'est-à-dire de propositions de formations ou d'emplois aidés. Il y a une partie de ces 360 000 [chômeurs en fin de droits] qui peuvent être en formation rémunérée, en contrat aidé. Ça peut être une solution pour certains, mais il risque aussi d'y avoir des gens sans solution pour lesquels il faut une mesure spécifique de prolongation d'indemnisation, d'allocation". Et M. Laurent de conclure : "On sera constructif mais exigeant."

Les échos 22 mars 2010

Grève : des perturbations dès ce soir 20 heures

Une journée de grève et de manifestations dans la fonction publique et les entreprises privées est organisée mardi à l'appel de 5 syndicats.

CGT, CFDT, FSU, Solidaires et Unsa appellent ensemble à un journée de mobilisation pour l'emploi, les conditions de travail et les retraites. FO appelle séparément les salariés à défilé et à faire grève autour du seul mot d'ordre des retraites.

Tour d'horizon des perturbations à prévoir.

A la SNCF. Dès ce lundi 20 heures et jusqu'à mercredi 8 heures, des perturbations sont à prévoir à la SNCF. Le trafic sera assuré en moyenne à 65 % pour les TGV, de 35 % à 75 % pour les TER, à 50 % pour les Transiliens, et de 50 % à 60 % pour les Corails. Les TGV internationaux (Eurostar, Thalys, Lyria, Aleo) circuleront normalement.

La SNCF met à disposition des voyageurs 2 sites Internet : www.sncf.com pour tous les trafics et www.abcdtrains.com pour les prévisions Transilien par gare, ainsi que 2 numéros verts :

0805 90 36 35 0805 90 36 35 pour les Grandes Lignes et
0805 700 805 0805 700 805 pour les Transiliens. Pour les téléphones portables,
snf.mobi permet d'accéder aux informations en temps réel.

A Paris, dans le métro et le RER. La RATP prévoit pour mardi un trafic " *légèrement perturbé* " pour le métro, avec 2 rames sur 3. Sur le RER A, 3 trains sur 4 circuleront et sur le RER B seulement 1 sur 2, avec l'interconnexion à la Gare du Nord suspendue. La circulation des bus et tramways sera quasi normale.

La RATP met à disposition des voyageurs son site Internet www.ratp.fr, un numéro vert :
0800 15 11 11 0800 15 11 11 et pour les téléphones mobiles : <http://wap.ratp.fr>

4

En province, dans les transports urbains. Les réseaux de transport urbain de 45 villes seront éventuellement touchés par des perturbations, selon l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP, patronat). " *Des préavis, allant de 55 minutes à 24 heures, ont été déposés, par une ou plusieurs organisations syndicales, dans 45 réseaux* " sur 118 sondés par l'UTP. Il s'agit de ceux d'Angers, Angoulême, Besançon, Béziers, Blois, Bourges, Brest, Caen, Cannes, Chambéry, Charleville-Mézières, Châteauroux, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dijon, Elbeuf, Lens, Lille, Lorient, Lyon, Le Mans, Marseille, Montpellier, Morlaix, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, La Rochelle, Rouen, Royan, Saint-Nazaire, Saint-Malo, Strasbourg, Tarbes, Thionville, Toulon, Toulouse, Troyes, Vannes, Vierzon.

Dans l'éducation. Les principaux syndicats enseignants ayant appelé à la grève des arrêts de travail sont à prévoir dans les écoles, les collèges, les lycées (y compris l'enseignement privé) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans le primaire, 52 % des enseignants des écoles maternelles et élémentaires seront en grève mardi, selon le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire. Ces premières estimations établies dans 1 département sur 2 reposent sur la base des déclarations préalables de grève rendues obligatoires par la loi sur le service minimum d'accueil. Cette loi oblige les communes à organiser un accueil des élèves à partir du moment où plus de 25% des enseignants d'une école se sont déclarés grévistes.

Les échos 23 mars 2010

Nicolas Sarkozy remanie légèrement et confie à Eric Woerth la réforme des retraites

Une victime expiatoire (Xavier Darcos), un signal à la majorité (avec l'entrée d'un chiraquien, d'un centriste et d'un villepiniste) et un pôle Affaires sociales renforcé : Nicolas Sarkozy a tiré hier ses premiers enseignements post-régionales en décidant d'un petit remaniement ministériel. Il s'exprimera demain à l'issue du Conseil des ministres.

L'Elysée avait fait savoir que **Nicolas Sarkozy** tirerait les leçons des élections régionales sans changer de cap politique : il l'a fait sans attendre, à sa façon. Le président de la République a décidé d'un petit **remaniement ministériel** hier soir (annoncé par communiqué), tout entier conçu pour réussir la réforme des retraites, consacrée chantier prioritaire pour 2010. Pour ce faire, le ministère des Affaires sociales est renforcé. Fragilisé par son faible score dimanche en Aquitaine (voir ci-dessous), le ministre jusqu'ici en charge du dossier, Xavier Darcos, est sacrifié : il est remplacé par Eric Woerth, qui a fait un quasi-sans-faute politique au ministère du Budget. Sa bonne cote auprès de Raymond Soubie, le très influent conseiller social de Nicolas Sarkozy, a sans doute également joué. Xavier Darcos vivait assez difficilement l'omniprésence et la prudence ontologique du conseiller.

Le choix d'Eric Woerth pour mener cette réforme à haut risque signifie d'ailleurs sans doute que le chef de l'Etat a choisi d'aborder ce chantier sans prendre de front les fonctionnaires : son refus de remettre en cause le calcul de la retraite des fonctionnaires (sur le salaire des six derniers mois) dans l'interview au « Figaro Magazine » il y a dix jours lui avait, semble-t-il, été soufflé par Eric Woerth.

Retour sur les « fondamentaux »

Pour que le nouveau titulaire des Affaires sociales puisse mener à bien l'ensemble de la réforme, le secrétariat d'Etat à la Fonction publique revient dans son giron, alors qu'il était depuis 2007 rattaché à Bercy. Le villepiniste George Tron fait son entrée au gouvernement pour l'occuper. A Bercy, c'est le chiraquien François Baroin qui remplace Eric Woerth au Budget, un poste lui aussi très exposé puisqu'il devra mener la bataille contre les déficits publics. Avec ces deux entrées au gouvernement, et celle du centriste Marc-Philippe Daubresse à la Jeunesse, Nicolas Sarkozy entend délivrer son deuxième message, à l'adresse des élus de la majorité. Toutes les sensibilités ont leur place, signifie-t-il, même les plus critiques. Georges Tron est un des fidèles de Dominique Villepin, qui s'apprête à lancer jeudi son propre mouvement politique. François Baroin, proche de Jean-François Copé, s'était illustré ces derniers jours en attaquant le chef de l'Etat sur l'un des points les plus sensibles : le rythme des réformes. La pause en 2011, « *c'est trop tard* » : « *Dès le lendemain des régionales, il faudra se mettre autour de la table, notamment à l'Assemblée nationale, au groupe, pour dire "voilà ce qui est important, voilà ce qui l'est moins"* », avait-il lancé en évoquant la **taxe carbone** et la réforme des collectivités locales qu'il faut faire « *a minima* ». Cette thèse d'une majorité qui revient sur ses « *fondamentaux* », l'emploi et la croissance, également développée par Jean-François Copé, semble gagner du terrain à l'Elysée, même si officiellement rien n'est dit. La création de la taxe carbone semble même compromise.

« Cosmétique », estime le PS

Ce remaniement est-il à même de renouer la confiance entre le président et sa majorité ? C'est la grande question des jours qui viennent, et notamment de la réunion du groupe UMP à l'Assemblée qui se tient ce matin. Hier, déjà, Jean-Pierre Raffarin a estimé que l'exécutif ne pourrait s'en sortir sans demander au Parlement un « *vote de confiance* » sur ses réformes, ce que refuse l'UMP. Sur deux points en tout cas, le message qu'attendent bon nombre de parlementaires n'est que très partiellement délivré par l'exécutif. Sur l'ouverture d'abord. Aucun ministre de gauche ne fait son entrée au gouvernement, mais les plus emblématiques restent en place. Seul Martin Hirsch quitte ses fonctions, mais à sa demande. Et sur la gouvernance ensuite. Comme pour les précédents remaniements, l'essentiel s'est déroulé hier dans le bureau du président de la République, même si François Fillon a mené à Matignon bon nombre d'entretiens institutionnels et politiques. Mais le Premier ministre aurait, semble-t-il, souhaité un remaniement plus large, orchestrant le départ de pointures de l'ouverture. En vain. Nicolas Sarkozy s'exprimera demain, à l'issue du Conseil des ministres. Mais le Parti socialiste a déjà qualifié hier soir de « *cosmétique* » ce remaniement, ajoutant que la réponse du chef de l'Etat au scrutin régional était « *totale hors sujet* ».

PIERRE MÉHAIGNERIE LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« La présidentielle se jouera sur la réussite économique et sur le sentiment d'équité »

La cour de l'Elysée. Les allées et venues s'y sont multipliées hier, pour préparer le remaniement ministériel.

Figure de proue de l'aile sociale de l'UMP et président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, Pierre Méhaignerie appelle à tirer « rapidement », sur le fond, les leçons des régionales.

Après la victoire écrasante de la gauche aux régionales, le gouvernement peut-il continuer comme avant ?

Il faut tout à la fois relativiser ce résultat car les élections de mi-parcours sont toujours difficiles, à fortiori en pleine crise économique, et éviter de se faire peur. En effet, très vite les électeurs verront qu'avec l'alliance avec le Front de gauche et Martine Aubry à la tête du PS, la gauche va revenir au langage le plus archaïque de l'avant-1981.

Ceci dit, nous devons très rapidement tirer les leçons de ce scrutin. Comme il ne nous reste que deux ans, il faut revenir à l'essentiel. Et l'essentiel, pour moi, c'est l'emploi, la réduction des déficits et la justice fiscale. L'élection présidentielle se jouera sur la réussite économique et sur le sentiment d'équité et de justice perçu par les Français.

Concrètement, que préconisez-vous ?

Sauvegarder l'emploi, c'est agir sur la compétitivité des entreprises, comme le font l'Allemagne, la Suède et le Canada... La **taxe carbone**, pourquoi pas, mais le jour où nos voisins européens l'appliqueront. Mettre en œuvre cette taxe seulement en France n'est, selon moi, pas d'actualité car on risque de créer une usine à gaz ou d'entraîner un coût supplémentaire pour les entreprises. Nos concitoyens ont déjà commencé à changer leurs comportements, d'autres mesures pourront les inciter à s'orienter vers une économie de sobriété. Pour prendre un autre exemple d'actualité, il ne peut pas être question de faire payer par les particuliers et les entreprises l'abandon des tarifs réglementés d'**EDF** pour absorber les lourdes charges prises dernièrement, à commencer par la forte augmentation de la masse salariale.

Nicolas Sarkozy ayant exclu d'amender le bouclier fiscal, comment favoriser la justice fiscale ?

Nicolas Sarkozy a dit qu'il n'augmenterait pas les **impôts** ; il n'a pas dit qu'en échange d'un plafond d'imposition, on ne pouvait pas créer un plancher pour s'assurer que les hauts revenus n'échappent pas à l'impôt. Ce plancher existe aux Etats-Unis et ça n'a pas fait fuir les fortunes américaines. On ne convaincra pas les Français des mesures difficiles qu'il faut prendre pour adapter notre modèle social s'ils n'ont pas le sentiment que les efforts sont équitablement partagés. Il faut remettre à plat notre système fiscal dès le prochain budget. Nous avons 8 à 10 milliards à trouver d'ici à l'automne pour remplir nos obligations vis-à-vis de Bruxelles et ne pas mettre l'Europe en danger. La politique étant aussi affaire de symbole, si nous voulons convaincre les Français, il nous faut tous, gouvernement, Parlement, collectivités locales, donner l'exemple en réduisant nos propres dépenses. Ainsi, j'ai déjà dit à plusieurs reprises qu'un gouvernement idéal devrait se limiter à 14 ministres et autant de secrétaires d'Etat.

Repousser l'âge légal de la retraite ne serait-il pas un mauvais signal social ?

Il est nécessaire d'allonger la durée de cotisation compte tenu de l'allongement de la durée de la vie. Je ne suis pas opposé à un report de l'âge légal, mais à condition de sécuriser très vite ceux qui ont fait de longues carrières et de prendre en compte le différentiel d'espérance de vie, donc la pénibilité. Ce sont les ouvriers et les employés qui se sont abstenus ou ont voté contre nous lors de ces élections, au profit du PS comme du Front national. Ce sont eux qui souffrent le plus dans la crise. Et ce sont eux qui feront l'élection de 2012. D'ailleurs, sans dépenser plus, on peut aussi adapter notre modèle social et financer, grâce à des redéploiements, une meilleure sécurisation des parcours professionnels et une action plus soutenue pour la réduction des inégalités dès la petite enfance.

Souhaiteriez-vous revenir sur le calcul de la retraite des fonctionnaires ?

Il faut rapprocher les deux systèmes, public et privé. Par cette voie ou par une autre.

Des catégories qui étaient acquises à la majorité se sont détournées d'elle. A qui la faute ?

Essentiellement à la crise. Mais aussi, c'est vrai, au manque de lisibilité de notre message. Mais je ne me ferai pas accusateur. Ce qui compte, ce sont les problèmes de fond et la manière d'y répondre.

Et si vous n'étiez pas entendu, sur le fond, d'ici à la présidentielle...

Je soutiens la volonté de réforme du président de la République, mais mon vote sera conforme à mes convictions.

Envisageriez-vous de ne pas voter le budget ou le PLFSS ?

Je pense que nous serons suffisamment nombreux pour être entendus.

Le parisien 23 mars 2010

François Fillon annonce l'abandon de la taxe carbone

François Fillon a annoncé mardi lors d'une réunion de députés UMP à huis-clos l'abandon de la taxe carbone en soulignant qu'elle devait se faire au niveau européen pour «ne pas plomber la compétitivité» des entreprises françaises, selon plusieurs participants à la réunion. Nicolas Sarkozy avait fait de cette taxe, censée inciter à consommer des énergies vertes, une mesure emblématique de son engagement à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

7

Le Premier ministre a indiqué, devant des députés UMP remontés après la défaite aux régionales, que cette taxe devait être européenne «pour ne pas plomber la compétitivité» des entreprises françaises. «Priorité à la croissance, l'emploi, la compétitivité, la lutte contre les déficits», a-t-il ajouté, ajoutant qu'il fallait «terminer la réforme des collectivités et faire celle des retraites». «Il ne faut pas arrêter les réformes, car les Français ne nous le demandent pas», a conclu le Premier ministre.

Nicolas Sarkozy avait déjà temporisé

Mi-mars, le président de la République avait déjà clairement temporisé sur le sujet en demandant une pause avant l'instauration de cette taxe. «Nous n'imposerons pas à nos industriels des contraintes si, dans le même temps, on autorise les importations venant de pays qui ne respectent aucune des règles environnementales à inonder nos marchés», avait déclaré le chef de l'Etat dans une interview au Figaro Magazine.

La prise de position de Nicolas Sarkozy intervenait quelques jours avant le premier tour des élections régionales et alors que les élus UMP grognaient contre la taxe carbone, une mesure impopulaire selon eux car considérée comme un nouvel impôt. Rachida Dati, nouvelle députée européenne avait également fait part de ses réticences.

Déjà retoquée par le conseil constitutionnel

Mardi matin, Xavier Bertrand, chef de l'UMP avait levé un coin du voile sur l'annonce de François Fillon en estimant que la mise en place de la taxe carbone en juillet serait «compliquée».

L'instauration de la taxe n'a jamais été un long fleuve tranquille. En janvier le conseil constitutionnel avait censuré une partie du texte du gouvernement. Les Sages avaient demandé à ce que les entreprises les plus polluantes, exclues du dispositif de taxation soient intégrées. Le gouvernement avait été obligé de revoir sa copie.

Les échos 22 mars 2010

La CGT de l'énergie change de patron et se féminise

Frédéric Imbrecht cède son poste de secrétaire général à Virginie Gensel. En 2009, aux dernières élections de représentants au conseil d'administration, la CGT a récolté près de 46,5 % des voix chez EDF SA (sans les filiales de réseau RTE et ERDF).

Changement de décor à la puissante CGT de l'énergie. A l'occasion d'un congrès qui commence aujourd'hui à Montpellier, le secrétaire général Frédéric Imbrecht doit céder son siège à Virginie Gensel, qui était son adjointe depuis 2003. Pour la première fois dans l'histoire de la fédération, une femme prend les commandes. De son côté, Frédéric Imbrecht rejoint la confédération pour s'occuper des relations européennes.

Avec celle des cheminots, cette branche représente un des bastions les plus symboliques de la centrale, même si elle pèse moins que la métallurgie ou la construction en terme d'adhérents.

Et pour cause, la CGT fait corps avec la grande entreprise du secteur, EDF, et reste très puissante au sein de GDF Suez. Aux dernières élections de représentants au conseil d'administration, l'année dernière, la centrale de Bernard Thibault a récolté près de 46,5 % des scrutins chez EDF SA (qui ne comprend pas les filiales de réseau RTE et ERDF). Chez GDF Suez, elle a reçu 49,4 % des voix. « On ne peut pas diriger EDF sans la CGT », souligne un cadre dirigeant du groupe. Et sans le soutien du syndicat, Henri Proglio n'aurait sans doute pas obtenu la présidence de l'électricien. Difficile équilibre de la cogestion

8

Si elle est restée aussi forte dans un secteur en mutation, c'est qu'elle a accepté de s'adapter. « La CGT a cédé sur de grands principes comme l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence ou la fusion entre GDF et Suez, mais elle a su conserver l'essentiel des avantages des salariés », explique un expert, qui évoque le statut privilégié des industries électriques et gazières, les évolutions des salaires ou encore le puissant comité d'entreprise de la branche. « Le salarié de base ne s'est pas retrouvé dans un centre d'appels comme chez France Télécom. »

Pour autant, son positionnement n'a jamais été évident. Resté quatorze ans secrétaire général, Denis Cohen poussait à une entente avec la direction et s'est affiché avec le patron de l'EDF de l'époque, François Roussely. Cette forme de cogestion était devenue très critiquée lorsque Denis Cohen a appelé en 2003 à voter pour la réforme du financement des retraites du secteur. « Il est un peu apparu comme un agent de la privatisation », souligne un expert. « Frédéric Imbrecht est un peu plus centriste, poursuit-il. Il utilise les contestataires pour avoir plus de force dans les négociations. »

Mais ce pragmatisme a aussi ses limites. Lors des grèves de l'année dernière, d'abord dans les centres de distributions puis dans les centrales nucléaires, l'homme est resté en retrait. « C'est son côté apparatchik, explique un universitaire. La base a néanmoins trouvé qu'il ne relayait pas suffisamment le message. » De quoi donner de l'eau au moulin de SUD, le syndicat contestataire qui soupçonne régulièrement la CGT de compromissions. Ou aux autres organisations du secteur, qui s'interrogent sur les relations étroites entre la CGT et Henri Proglio.

« Si on ne s'oppose pas au patron, il faut être capable de l'expliquer aux salariés et ce n'est pas toujours facile de trouver les mots », indique un employeur. Le prochain test est imminent. Il aura lieu en novembre avec les élections représentatives, qui seront les premières depuis la réforme sur la représentativité. « Ils sont en campagne et font attention vis-à-vis de leur électorat », selon ce spécialiste.

Frédéric SAINT-GEOURS : « L'urgence est de réformer le financement de la protection sociale »

FRÉDÉRIC SAINT-GEOURS PRÉSIDENT DE L'UNION DES INDUSTRIES ET DES MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE

A trois mois et demi de l'élection à la présidence du Medef, la puissante Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) s'est réunie en convention jeudi pour appeler à une « refondation patronale » et faire davantage entendre « la voix de l'industrie » (« Les Echos » du 19 mars). Son président, Frédéric Saint-Geours, précise les grands chantiers et les débats que la métallurgie réclame au sein du patronat. La métallurgie s'est réunie jeudi pour redéfinir sa place sur l'échiquier patronal.

Avez-vous vu ailleurs en Europe un modèle idéal à suivre ?

Chaque pays a ses caractéristiques propres, avec un Etat fédéral ou non, une administration plus ou moins importante, il n'y a pas de modèle unique. Ce qui était important pour nous était de voir comment les fédérations de la métallurgie s'organisent et évoluent pour rendre service à leurs adhérents. Le cas de l'Allemagne est très intéressant. La Fédération sociale de la métallurgie bouge progressivement, en ouvrant notamment ses services à des non-adhérents et en proposant de nouveaux services.

Vous pourriez vous en inspirer ?

Faciliter l'accès au crédit ou aux fonds propres nous paraît intéressant. Nous venons de mettre en place un fonds de développement doté de 50 millions d'euros qui propose aux entreprises des prêts participatifs de 100.000 à 400.000 euros, lesquels ont un effet multiplicateur auprès d'autres financeurs. En Bretagne, par exemple, 4 dossiers ont déjà été montés avec l'ambition d'en mener 40 d'ici à la fin de l'année. Nous pouvons aussi faire du conseil pour bâtir des dossiers...

Le portrait-robot que vous avez dressé du futur président du Medef ne correspond pas à Laurence Parisot, notamment parce qu'elle s'y consacre à plein-temps. Mais n'est-ce pas nécessaire ?

Nous n'avons pas dressé de portrait-robot. Nous avons voulu indiquer les conditions d'une plus grande efficacité de la gouvernance du Medef. Si vous voulez être efficace face à des agendas sociaux longs comme le bras, il est impossible de s'occuper de tout. Avec un directeur général et un collège d'élus efficace, vous avez le temps d'élaborer des positions en amont. Quelle force vous avez alors dans la discussion avec les syndicats ou les pouvoirs publics ! Ces dernières années, le patronat a été ballotté parce que les buts de négociation n'avaient pas été assez élaborés, au préalable, dans un schéma équilibré de gouvernance.

Vous souhaitez que le patronat se saisisse du dossier de la représentativité, que le Medef ne semble pas prêt à ouvrir...

Nous n'avons pas la solution aujourd'hui mais il faut mettre cette question à notre ordre du jour cette année, parce que les autres parties prenantes de ce dossier -l'Etat et les syndicats -vont se poser la question de notre représentativité. Il faut que nous nous mettions autour de la table et que nous déterminions notre position. Nous avons aussi à travailler de façon pragmatique sur le nombre de branches, pour améliorer un dispositif dispersé, coûteux et peu efficace.

Pourquoi vouloir privilégier les accords de branche et d'entreprise sur les accords interprofessionnels ? Remettez-vous en cause les délibérations sociales qui précèdent les négociations ?

Le principe des délibérations sociales est tout à fait essentiel. Il permet d'identifier les sujets à traiter ou à ne pas traiter. Ce n'est pas une perte de temps. En revanche, nous tenons beaucoup à établir un principe de subsidiarité, tant entre l'interprofessionnel et les branches ou l'entreprise qu'entre l'Etat et le niveau professionnel -le contrat et la loi. C'est le rôle de l'interprofessionnel de dire qu'il est, ou qu'il n'est pas, le bon niveau de négociation, par exemple lorsqu'il considère qu'il y aura un trop petit dénominateur commun. Sur l'emploi, par exemple, il serait préférable de le traiter plutôt au niveau des branches et des entreprises.

Vous défendez maintenant une sélectivité du champ du paritarisme. De quelles instances les partenaires sociaux doivent-ils sortir ?

Avant de débattre du champ du paritarisme, il faut avoir une gouvernance et un professionnalisme impeccables.

Les mandataires sont bénévoles, respectables, mais en termes de professionnalisation il y a des améliorations à faire partout. Sur la sélectivité, il y a des endroits où nous ne sommes plus que le faire-valoir d'un Etat qui décide : c'est le cas par exemple des caisses d'allocations familiales. A l'inverse, il y a des endroits où il faut probablement davantage de paritarisme : par exemple sur la sécurisation des parcours professionnels. Il faut faire tranquillement cet inventaire, ce qui est en cours au niveau interprofessionnel. Il faudra ensuite prendre les bonnes décisions.

Y a-t-il un lien avec vos propositions de réformer le financement de la protection sociale ?

Le financement par les cotisations sociales des allocations familiales ou de la solidarité en termes de retraite ne paraît en effet pas très cohérent, mais il n'y a pas de lien direct entre les deux débats. Lors de notre convention et des échanges que nous avons eus ces dernières semaines avec des entreprises et d'autres fédérations industrielles, il y a eu unanimité pour dire qu'il faut régler en urgence la question de la compétitivité par la réforme du financement de la protection sociale. La conférence nationale de l'industrie doit s'autosaisir de ce sujet en priorité car cela concerne tout de même un peu plus les secteurs exposés que les autres. Le président de la République a dit plusieurs fois ces dernières semaines que c'était un sujet clef à traiter.

Ne craignez-vous pas, en voulant renforcer les spécificités de l'industrie, de creuser les divisions entre les entreprises ?

Je ne crois pas que nous pourrions avoir une réponse pour les entreprises exposées à la concurrence et une autre pour les secteurs non exposés. Si nous trouvons des solutions, elles seront générales.

Nicolas Sarkozy donne une couleur industrielle nette à son discours de politique économique, mais y a-t-il assez de contenu ?

Les Etats généraux de l'industrie ont abouti à un catalogue de mesures, mais elles n'ont pas traité de la compétitivité. Il faudrait aussi gérer le dossier de l'attractivité des métiers et le problème des compétences. Il y a un énorme chemin à faire avec l'Education nationale et les universités.

Pour la première fois depuis sa création, l'Afep a porté à sa tête un patron qui n'est pas un industriel (Maurice Lévy, NDLR). Cela vous inquiète-t-il ?

J'ai lu ce que dit Maurice Lévy . Il est d'évidence un bon représentant des grandes entreprises et de leurs dirigeants. Percevez-vous une rechute de l'activité ?

Non, mais les niveaux d'activité sont très différenciés au sein de l'industrie. Les bilans des entreprises vont sortir et leurs structures financières vont apparaître très dégradées. Pour éviter que la reprise n'avorte, il faut être flexible et intelligent dans la lecture de ces bilans.

Le gouvernement a reçu les banquiers. Il faudra surveiller de très près que les mesures annoncées pour les PME soient effectives.

La Tribune 22 mars 2010

Une jurisprudence se dessine sur le stress au travail

Les situations de stress au travail peuvent être multiples

Les situations de stress au travail peuvent être multiples. Avec la crise économique, nombre d'entreprises petites ou grandes ont dû réaliser des économies et restreindre les moyens mis à disposition du personnel. Un contexte qui est susceptible d'accroître davantage les situations de stress si des licenciements doivent avoir lieu.

Car les salariés licenciés n'hésitent plus à invoquer une atteinte à leur santé mentale, le plus souvent via le harcèlement moral. Ce contentieux est en plein essor et commence, depuis quelques mois, à arriver devant la Cour de cassation. Dans un arrêt rendu le 24 juin 2009, la Haute Juridiction a ainsi prononcé la nullité d'un licenciement d'un salarié dont l'inaptitude résultait d'un harcèlement moral.

En l'espèce, une société a embauché en septembre 1998 un responsable commercial pour son agence du Havre. Cette personne est placée en janvier 2002 en arrêt maladie et est licenciée en juin 2002. Le motif de son licenciement est son inaptitude totale à tout poste dans l'entreprise. Le responsable commercial conteste devant la justice prud'homale son licenciement lié, estime-t-il, à des conditions de harcèlement moral. Il demande également des dommages et intérêts pour préjudice moral en raison de l'altération de son état de santé.

Dans son arrêt du 19 juin 2007, la cour d'appel de Rouen lui a donné gain de cause. Elle a relevé notamment que ce responsable commercial a fait l'objet de brimades et de dénigrements de la part de sa collègue. Et que ces agissements répétés avaient gravement altéré sa santé. Pour les juges du fond, le responsable commercial a été victime de harcèlement moral qui est la conséquence directe de son inaptitude.

Le 24 juin 2009, la Cour de cassation a confirmé l'interprétation en droit des juges du fond. En clair, l'employeur ne pouvait pas invoquer l'inaptitude du salarié pour le licencier alors que celle-ci était causée par un harcèlement moral.

Dans un arrêt du 17 juin 2009, la Cour de cassation est d'ailleurs limpide sur ce point : « Un salarié qui relate des faits de harcèlement moral ne peut être licencié pour ce motif, sauf mauvaise foi, laquelle ne peut résulter de la seule circonstance que les faits dénoncés ne sont pas établis. » Concrètement, une entreprise licencie pour faute grave un ingénieur en 2004. Elle lui reproche d'avoir formulé des accusations mensongères de harcèlement moral dans plusieurs lettres adressées à la direction de la société. Pour la Cour de cassation, le licenciement de cet ingénieur est abusif puisque son employeur n'avait pas rapporté la preuve de sa mauvaise foi.

La Haute Juridiction ne cache donc pas sa volonté de favoriser la protection des salariés afin que les situations de stress, de harcèlement ou de violence au travail soient dénoncées. Tenus par une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé pour son personnel, les employeurs doivent donc être de plus en plus vigilants sur ces questions. Frédéric Hastings.

La Cour de cassation protège les salariés de bonne foi dénonçant des agissements qui sont sources de tensions psychologiques ou de harcèlement moral.

La Tribune 23 mars 2010

« Entendre le sentiment d'injustice dans notre société »

Au matin de la mobilisation nationale, François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, presse le chef de l'État d'entendre le message d'inquiétude sociale des Français. Et précise ses attentes sur l'emploi et sur la réforme des retraites.

Sur le plan social, quel enseignement l'exécutif doit-il tirer du scrutin régional ?

Je retiens tout d'abord le cri assourdissant de l'abstention. Les gens ont le sentiment qu'on ne s'occupe pas d'eux. Par ailleurs, s'exprime clairement un désaveu des politiques menées par le gouvernement. Ce message s'adresse à lui. Il doit l'entendre, sinon il y a un problème de démocratie. C'est d'ailleurs le sens de la mobilisation de ce jour, qui doit remettre dans le débat public la question de la crise et de ses conséquences sociales.

Est-ce le bon timing pour mobiliser alors que les esprits sont encore concentrés sur les suites de l'élection ?

À partir du moment où, à la CFDT, nous ne souhaitons pas mélanger journée d'action et élections, il était difficile de trouver une autre date. Nous mesurerons l'ampleur de la mobilisation. Mais ce qui compte, ce sont les résultats. Surtout, nous verrons au sommet social d'avril si le gouvernement bouge sur les mesures anticrise. Comment ne pas entendre le sentiment d'injustice dans notre société ?

Faut-il un virage dans la politique gouvernementale ?

Il faut partir de la situation sociale. Le chômage augmente et va continuer à progresser. Les destructions d'emplois n'ont jamais été aussi fortes qu'en 2009 et la masse salariale a reculé de 1,3 %. Si, compte tenu de ce constat, le gouvernement estime qu'il en a fait suffisamment, on court à la catastrophe. Il y a des alertes sociales qui ne peuvent pas laisser indifférents le gouvernement et le patronat.

Que demandez-vous précisément ?

Si la consommation est restée haute en 2009, c'est grâce aux mesures sociales obtenues du gouvernement par les mobilisations syndicales. Il faut prolonger ces mesures. Par exemple, adapter le fonds d'investissement social aux enjeux de 2010, poursuivre le soutien au pouvoir d'achat, qu'il s'agisse des allègements de tiers provisionnels ou des primes versées aux personnes proches du seuil de pauvreté. Il faut aussi renforcer les moyens humains de Pôle emploi et prendre des décisions positives pour les chômeurs en fin de droits.

Partagez-vous l'optimisme du gouvernement sur l'évolution du chômage ?

Je ne me nourris pas au pessimisme. Mais les déplacements que je fais sur le terrain montrent que la situation ne s'améliore pas avec des plans sociaux qui se multiplient et de la souffrance au travail. Ce sentiment est partagé dans le secteur public comme dans le privé. C'est explosif !

Le patronat vous semble-t-il décidé à avancer sur le partage des profits, comme le souhaite le chef de l'État ?

Je me félicite que quelques grands patrons, ceux de Danone et de France Télécom, commencent à s'exprimer sur le sujet. Si le patronat ne veut pas négocier, on se tournera vers le législateur. Et je suis confiant car le sujet progresse dans la société. Si le patronat n'est pas capable de le comprendre, on aura l'oreille des politiques.

Sur les retraites, vous vous êtes prononcé en faveur d'une réforme « systémique », c'est-à-dire une remise à plat de l'ensemble du système. Une trop grande ambition ne risque-t-elle pas d'aboutir à l'inaction ?

La réforme des retraites n'est pas un débat technique, c'est un débat de société. Faire une réforme jouant uniquement sur certains paramètres (durée de cotisation, âge de départ en retraite), ce serait accepter les inégalités du système, même les accentuer. On ne peut régler les inégalités que par une réforme en profondeur.

D'autres organisations syndicales, dont Force ouvrière, estiment qu'il ne revient pas au système de retraites de régler le problème des inégalités au sein du salariat...

Mais comment faire admettre une réforme difficile, si elle pérennise les inégalités ? Les moins de 30 ans sont persuadés qu'ils vont payer pour la réforme, mais qu'ils n'auront droit à rien. Ne pas corriger les inégalités, c'est les pousser à faire le choix des fonds de pension. Je ne vois pas moins de six inégalités à réduire, dans le cadre de cette réforme. Il y a celle des carrières longues - ces salariés contraints de cotiser plus longtemps que les autres -, celle des métiers dont la conséquence est une espérance de vie plus courte, celle entre hommes et femmes, celle dont sont victimes les « polypensionnés », qui additionnent plusieurs pensions, mais minimes, celle des salariés ayant eu des carrières plates - sans progression -, et enfin, il faut aborder la situation des précaires.

Faut-il calculer la retraite des fonctionnaires non pas sur la base des six derniers mois de salaires, mais sur celle des 25 meilleures années, comme dans le privé, ainsi que l'a suggéré François Fillon ?

Cette idée relève de la communication, de la démagogie. Elle est, du reste, abandonnée, car sa mise en œuvre serait extrêmement coûteuse. Il faudrait intégrer les primes des fonctionnaires dans le calcul des retraites, ce qui coûterait très cher.

Sur le plan de la méthode, qu'avez-vous appris de la réforme de 2003 ?

La position de la CFDT sera définie lors de notre congrès du 7 au 11 juin. Nous aurons un débat public. La transparence, c'est la leçon que nous avons retenue de 2003. Je ne suis pas inquiet.

Lors de votre congrès, outre les retraites, allez-vous vous poser la question de votre efficacité sur le terrain ?

Notre fonctionnement doit s'adapter à la nouvelle donne dans les entreprises et le monde du travail, et renforcer notre proximité avec les salariés. Ce sera au cœur de nos débats. Nous allons demander aux équipes syndicales de s'engager pour faire des changements d'organisation. Et nous ferons un bilan à mi-parcours, deux ans après le congrès.

La Tribune 23 mars 2010

Valse au Travail, grogne syndicale

Les syndicats s'irritent de devoir traiter avec leur quatrième ministre en trois ans.

Et de quatre ! Avec la nomination lundi soir d'Éric Woerth au ministère du Travail, les leaders syndicaux font grise mine. Non pas qu'ils aient une prévention particulière envers l'ancien ministre du Budget ou un attachement particulier à l'égard de Xavier Darcos, le partant. Mais ce nouveau changement du titulaire du poste de la rue de Grenelle risque fort de faire prendre du retard sur plusieurs dossiers cruciaux. « À chaque fois, il faut réexpliquer l'ensemble des dossiers techniques », précise un leader syndical. « Il y a un problème de stabilité à ce ministère », jugeait, hier soir, Jean-Claude Mailly, le leader de Force ouvrière. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, pas moins de trois ministres du Travail se sont déjà succédé rue de Grenelle. Dès 2007, Xavier Bertrand est chargé par le chef de l'État de négocier sur les régimes spéciaux de retraite ou le service minimum dans les transports. Lorsqu'il prend la tête de l'UMP, il est remplacé par Brice Hortefeux pour à peine six mois. Très vite, Xavier Darcos prend le relais.

Plus que sa défaite, le candidat malheureux de l'UMP en Aquitaine paye sans doute ses bourdes des dernières semaines. En lançant une commission sur le droit du travail, il a irrité à l'Élysée. Les doutes sur sa capacité à mener la réforme des retraites ont fait le reste.

En partant, il laisse plusieurs chantiers inachevés. Et notamment l'élaboration du projet de loi sur le dialogue social dans les TPE. Or celui-ci doit être présenté au Parlement avant la fin de l'année pour ne pas mettre en péril la réforme de la représentativité syndicale. Un enjeu majeur pour la CGT et la CFDT.

Le Figaro 23 mars 2010

Le plus gros dossier du nouveau gouvernement

LA RÉFORME des retraites sera sûrement le plus gros dossier du nouveau gouvernement. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) poursuit ses travaux préparatoires en examinant, demain, des documents sur le thème « espérance de vie, durée de cotisation et âge de la retraite ». En voici quelques idées fortes.

Une décote liée à l'âge de départ

Japon, on peut partir dès 60 ans, au prix d'une pénalité qui disparaît à 65 ans ; en Allemagne, cette barrière va peu à peu être relevée à 67 ans. « Les écarts » avec les pays ayant relevé l'âge légal (Italie, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni...) « ne sont pas aussi importants que le débat public le laisse entendre », conclut le COR. Autrement dit, le résultat est proche, sans forcément soulever autant de polémiques. La piste est d'autant moins saugrenue qu'une décote de 22 % maximum s'applique déjà, en France, aux retraites complémentaires (Agirc-Arrco) pour les départs entre 60 et 65 ans. Le retraité ne s'en rend pas compte, car un fonds compense cet écart. Mais l'existence de ce fonds ne tient qu'à sa reconduction régulière par accord patronat syndicats. Elle n'est, pour le moment, assurée que jusqu'à la fin de l'année.

En vingt ans, sept trimestres en moins validés pour les jeunes

Le nombre d'assurés arrivant à 60 ans sans avoir « tous leurs trimestres » (40,5 ans de cotisation actuellement, 41 ans en 2012) progresse. Mais ce n'est qu'un début. Compte tenu d'études de plus en plus tardives (notamment depuis l'obligation de scolarité jusque 16 ans, instaurée en 1953), et des difficultés d'insertion sur le marché du travail, « le nombre de trimestres validés avant 30 ans décroît au fil des générations, souligne le COR. Il diminue en moyenne de sept trimestres entre la génération 1950 et la génération 1970. » Cette baisse est plus marquée pour les non-qualifiés qui connaissent le plus de difficultés d'insertion : à l'âge de 30 ans, ceux nés en 1970 comptabilisaient 8 années cotisées, contre 11,3 pour leurs aînés de 1950. Ce chiffre est assez stable pour les plus qualifiés, autour de 6 années. Pis, « cette différenciation pourrait s'accroître en termes de droits à la retraite » sous la pression de deux phénomènes : l'instauration de dispositifs permettant de valider des trimestres (rachat d'années d'études) et le développement du cumul emploi-études ou de l'apprentissage chez les étudiants.

43,5 ans de cotisation... en 2050 ?

Si les principes posés par la loi Fillon sur les retraites sont appliqués jusqu'en 2050, il faudra cotiser 43,5 ans pour obtenir une retraite pleine. Cette loi de 2003 stipule que le rapport entre durée de carrière et durée de retraite restera constant jusqu'en 2020. Cela revient, grosso modo, à partager chaque année d'espérance de vie gagnée en deux-tiers (travail)/un-tiers (retraite). Compte tenu des projections de l'Insee (un an d'espérance de vie en plus toutes les décennies), la durée de cotisation pour une retraite à « taux plein » passera à 41,5 ans en 2020, avait déjà calculé le COR.

Il prolonge donc ces estimations : en maintenant ces règles jusque 2050, la durée passera à 43,5 ans (pour les générations nées en 1990 et après). Cela ne garantit en rien que cet allongement suffira à atteindre l'équilibre financier des caisses. Cette question sera examinée mi-avril, et marquera le véritable coup d'envoi de la réforme.

L'Humanité 23 mars 2010

« Le comité d'entreprise ne doit pas se cantonner à l'aide sociale »

Le Salon des comités d'entreprise s'ouvre aujourd'hui à Paris. Entretien avec Jacques Lambert, responsable du Salon, qui estime que les CE ont un rôle à jouer durant la crise.

ENTRETIEN

Pourquoi remettre, pour la troisième édition consécutive, la crise au cœur du Salon des comités d'entreprise ?

JACQUES LAMBERT. Aujourd'hui, on ne sait plus trop où l'on en est : est-on encore dans la crise ? Est-ce qu'on en est sorti, comme certains le disent ? Le fait est que les licenciements se poursuivent, notamment dissimulés derrière des GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences). Ce salon, qui se veut un reflet des CE, sera donc l'occasion d'avoir une vision d'ensemble.

Le salon des CE a été créé en 1982. Quelles sont les évolutions que vous avez observées depuis ?

JACQUES LAMBERT. Après l'euphorie qui a suivi la loi Auroux, les CE se sont recentrés sur les œuvres sociales à partir des années 1990. Les dotations des comités d'entreprise ont été utilisées pour compenser la perte- du pouvoir d'achat et les faibles augmentations salariales, notamment par le biais des bons d'achat ou des allocations de rentrée. C'est une évolution gravissime, dans la mesure où, à présent, le CE est souvent considéré comme un simple avantage, en complément du contrat de travail, qui sert à fidéliser le salarié. Selon moi, les CE ne doivent pas être cantonnés à l'aide sociale d'urgence. Ils devraient être plus que ça.

Justement, au-delà des œuvres sociales, quel pourrait être le rôle des CE ?

JACQUES LAMBERT. L'idée de lui octroyer un droit de veto est envisageable, tant qu'elle s'inscrit dans un cadre précis. Si un cabinet d'expert, nommé par le patron et les salariés, a démontré qu'un site est viable, pourquoi le CE n'aurait-il pas le droit de s'y opposer ? Dans le cas de Molex ou encore de Caterpillar, cela aurait permis au moins de gagner du temps et de limiter la casse.

La Tribune 23 mars 2010

« Entendre le sentiment d'injustice dans notre société »

Au matin de la mobilisation nationale, François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, presse le chef de l'État d'entendre le message d'inquiétude sociale des Français. Et précise ses attentes sur l'emploi et sur la réforme des retraites.

Sur le plan social, quel enseignement l'exécutif doit-il tirer du scrutin régional ?

Je retiens tout d'abord le cri assourdissant de l'abstention. Les gens ont le sentiment qu'on ne s'occupe pas d'eux. Par ailleurs, s'exprime clairement un désaveu des politiques menées par le gouvernement.

Ce message s'adresse à lui. Il doit l'entendre, sinon il y a un problème de démocratie. C'est d'ailleurs le sens de la mobilisation de ce jour, qui doit remettre dans le débat public la question de la crise et de ses conséquences sociales.

Est-ce le bon timing pour mobiliser alors que les esprits sont encore concentrés sur les suites de l'élection ?

À partir du moment où, à la CFDT, nous ne souhaitons pas mélanger journée d'action et élections, il était difficile de trouver une autre date. Nous mesurerons l'ampleur de la mobilisation. Mais ce qui compte, ce sont les résultats. Surtout, nous verrons au sommet social d'avril si le gouvernement bouge sur les mesures anticrise. Comment ne pas entendre le sentiment d'injustice dans notre société ?

Faut-il un virage dans la politique gouvernementale ?

Il faut partir de la situation sociale. Le chômage augmente et va continuer à progresser. Les destructions d'emplois n'ont jamais été aussi fortes qu'en 2009 et la masse salariale a reculé de 1,3 %.

Si, compte tenu de ce constat, le gouvernement estime qu'il en a fait suffisamment, on court à la catastrophe. Il y a des alertes sociales qui ne peuvent pas laisser indifférents le gouvernement et le patronat.

Que demandez-vous précisément ?

Si la consommation est restée haute en 2009, c'est grâce aux mesures sociales obtenues du gouvernement par les mobilisations syndicales. Il faut prolonger ces mesures. Par exemple, adapter le fonds d'investissement social aux enjeux de 2010, poursuivre le soutien au pouvoir d'achat, qu'il s'agisse des allègements de tiers provisionnels ou des primes versées aux personnes proches du seuil de pauvreté. Il faut aussi renforcer les moyens humains de Pôle emploi et prendre des décisions positives pour les chômeurs en fin de droits.

Partagez-vous l'optimisme du gouvernement sur l'évolution du chômage ?

Je ne me nourris pas au pessimisme. Mais les déplacements que je fais sur le terrain montrent que la situation ne s'améliore pas avec des plans sociaux qui se multiplient et de la souffrance au travail. Ce sentiment est partagé dans le secteur public comme dans le privé. C'est explosif !

Le patronat vous semble-t-il décidé à avancer sur le partage des profits, comme le souhaite le chef de l'État ?

Je me félicite que quelques grands patrons, ceux de Danone et de France Télécom, commencent à s'exprimer sur le sujet. Si le patronat ne veut pas négocier, on se tournera vers le législateur. Et je suis confiant car le sujet progresse dans la société. Si le patronat n'est pas capable de le comprendre, on aura l'oreille des politiques.

Sur les retraites, vous vous êtes prononcé en faveur d'une réforme « systémique », c'est-à-dire une remise à plat de l'ensemble du système. Une trop grande ambition ne risque-t-elle pas d'aboutir à l'inaction ?

La réforme des retraites n'est pas un débat technique, c'est un débat de société. Faire une réforme jouant uniquement sur certains paramètres (durée de cotisation, âge de départ en retraite), ce serait accepter les inégalités du système, même les accentuer. On ne peut régler les inégalités que par une réforme en profondeur.

D'autres organisations syndicales, dont Force ouvrière, estiment qu'il ne revient pas au système de retraites de régler le problème des inégalités au sein du salariat...

Mais comment faire admettre une réforme difficile, si elle pérennise les inégalités ? Les moins de 30 ans sont persuadés qu'ils vont payer pour la réforme, mais qu'ils n'auront droit à rien. Ne pas corriger les inégalités, c'est les pousser à faire le choix des fonds de pension. Je ne vois pas moins de six inégalités à réduire, dans le cadre de cette réforme.

Il y a celle des carrières longues - ces salariés contraints de cotiser plus longtemps que les autres -, celle des métiers dont la conséquence est une espérance de vie plus courte, celle entre hommes et femmes, celle dont sont victimes les « polypensionnés », qui additionnent plusieurs pensions, mais minimales, celle des salariés ayant eu des carrières plates - sans progression -, et enfin, il faut aborder la situation des précaires.

Faut-il calculer la retraite des fonctionnaires non pas sur la base des six derniers mois de salaires, mais sur celle des 25 meilleures années, comme dans le privé, ainsi que l'a suggéré François Fillon ?

Cette idée relève de la communication, de la démagogie. Elle est, du reste, abandonnée, car sa mise en oeuvre serait extrêmement coûteuse. Il faudrait intégrer les primes des fonctionnaires dans le calcul des retraites, ce qui coûterait très cher.

Sur le plan de la méthode, qu'avez-vous appris de la réforme de 2003 ?

La position de la CFDT sera définie lors de notre congrès du 7 au 11 juin. Nous aurons un débat public. La transparence, c'est la leçon que nous avons retenue de 2003. Je ne suis pas inquiet.

Lors de votre congrès, outre les retraites, allez-vous vous poser la question de votre efficacité sur le terrain ?

Notre fonctionnement doit s'adapter à la nouvelle donne dans les entreprises et le monde du travail, et renforcer notre proximité avec les salariés. Ce sera au cœur de nos débats. Nous allons demander aux équipes syndicales de s'engager pour faire des changements d'organisation. Et nous ferons un bilan à mi-parcours, deux ans après le congrès.

AFP 24 mars 2010

Retraites : Mailly (FO) "prêt à en découdre avec le gouvernement"

Le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly, s'est déclaré, mercredi sur BFM, "prêt à en découdre avec le gouvernement" sur la réforme des retraites.

"On est prêt à en découdre sur les retraites, on est prêt à en découdre avec le gouvernement", a affirmé M. Mailly, soutenant que si les syndicats sont "d'accord ensemble", "on peut faire reculer le gouvernement".

Selon lui, "dire qu'il n'y a qu'une solution pour les retraites, bosser plus longtemps, (ça) ne passe pas". "Nous, on n'accepte pas que le paramètre durée de cotisation (...) soit remis en cause", a ajouté Jean-Claude Mailly.

Le dirigeant de FO s'est inquiété de la nomination au ministère du Travail du ministre du Budget Eric Woerth.

"Celui qui avait l'oeil rivé sur les déficits en permanence, celui qui a mis en place la réduction du service public avec la RGPP, c'est plus un signe aux marchés financiers pour dire : il n'y a pas qu'en Espagne, au Portugal ou en Grèce qu'on va faire de l'austérité, on va en faire en France aussi+", a-t-il affirmé.

Selon M. Mailly, le rattachement de la Fonction publique au ministère du Travail peut être considéré comme la marque d'une "volonté permanente de vouloir remettre en cause le statut de la Fonction publique". "C'est pas bon signe, c'est le moins qu'on puisse dire", a-t-il insisté.

Les Echos 24 mars 2010

Mobilisations : les syndicats satisfaits de leur tour de chauffe

La journée d'action sur l'emploi, les salaires et les retraites a réuni hier de 380.000 (police) à 800.000 personnes (CGT). Les syndicats réclament de nouvelles mesures sociales et mettent en garde contre tout passage en force sur les retraites.

Le « troisième tour social » espéré par les uns aura finalement tourné au « tour de chauffe ». Hier, à l'appel de cinq syndicats (CGT, CFDT, FSU, Unsa, SUD), les manifestations sur l'emploi, les salaires et les retraites ont réuni de 380.000 (selon la police) à 800.000 personnes (syndicats). Le taux de grévistes a atteint 18,9 % dans la fonction publique d'Etat, avec une forte mobilisation dans le primaire à l'Education.

Plusieurs lectures de la journée sont possibles. D'un côté, on reste loin des sommets atteints début 2009, au plus fort de la crise.

Le niveau de mobilisation, conforme à ce que prévoyait le gouvernement, ne constitue en ce sens pas une nouvelle mauvaise surprise pour lui. Et comme il l'espérait, l'exercice est aussi venu confirmer les difficultés des syndicats à faire vraiment fructifier dans la rue la grogne exprimée dans les urnes. Divisions et suite incertaine

Pour autant, tous les syndicats ont, à l'image de la CGT, jugé la mobilisation « réussie ». Elle est de fait non négligeable, a fortiori compte tenu des divisions syndicales (CGC et CFTC absentes, FO défilant seule de son côté) et de l'absence de visibilité médiatique préalable en raison des élections. Autre point notable : les salariés du privé étaient bien représentés dans les 180 cortèges recensés dans le pays.

Surtout, au-delà des chiffres, les syndicats estiment avoir atteint l'objectif premier de cette « journée de remobilisation » (SUD) : relancer la machine à contester, au point mort depuis la rentrée, afin d'accentuer la pression sur le gouvernement avant l'ouverture du dossier des retraites et le sommet sur l'emploi. « Cela montre que la mobilisation est toujours là et rappelle que le sommet social du 18 février n'a pas apporté de réponses », résume Alain Olive (Unsa), soulagé après avoir un temps craint, comme d'autres leaders, un flop qui aurait coupé l'herbe sous le pied des centrales.

Leurs regards se tournent désormais vers Nicolas Sarkozy, qui doit s'exprimer aujourd'hui, à l'issue du Conseil des ministres. « Nous attendons un signe de justice sociale [...] C'est le message de ceux qui n'ont pas été voter et de ceux qui manifestent. Il est très important de dire que la crise n'est pas finie », insiste François Chérèque (CFDT). La CGT « met en garde [...] sur l'attitude qui consisterait à maintenir le cap des réformes anti-sociales et à passer en force ». Son leader, Bernard Thibault, promet une réforme des retraites « très compliquée » et « des rendez-vous faits de tension dans le pays » si l'exécutif persiste à vouloir privilégier l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal de départ.

Le ton monte mais la suite que l'intersyndicale, qui se réunira mardi, sera en mesure de donner au mouvement est incertaine. Les uns, comme la CGT, veulent rebattre le pavé dès mi-avril. Les autres, emmenés par la CFDT, préfèrent attendre le 1^{er} mai pour laisser d'ici là une vraie chance au dialogue social. Des divisions, sur la forme mais aussi sur le fond des dossiers, dont le gouvernement tentera assurément de jouer.

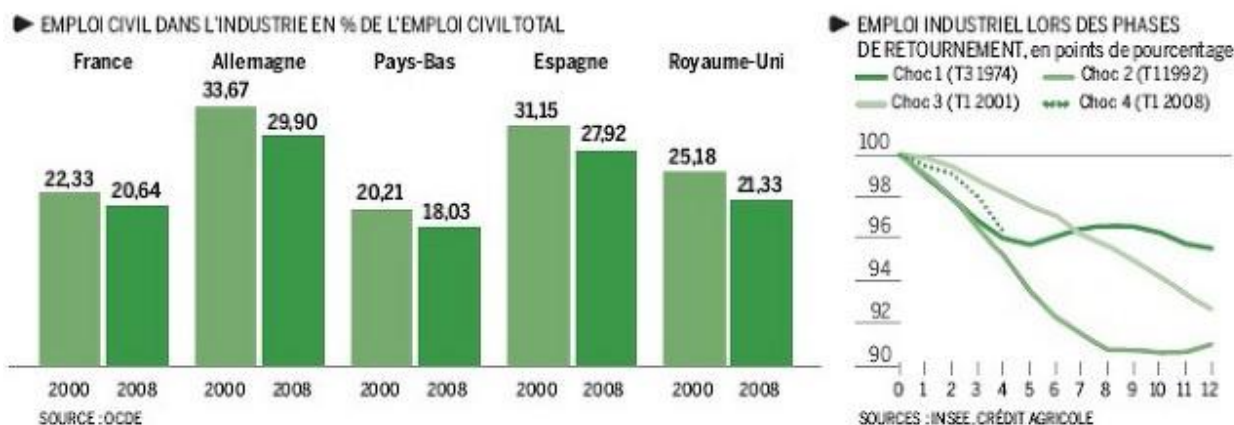
Le Monde 24 mars 2010

Peut-on encore sauver l'emploi industriel en France ?

L'intérim et la production industrielle, considérés comme des indicateurs avancés de reprise de l'activité économique et de l'emploi, sont repartis à la hausse. L'Insee fait état d'un ralentissement de la baisse de l'emploi industriel, nourrie par la reprise de l'intérim, et constate un rebond, en janvier, de la production automobile de 3,1 % et de la production industrielle de 1,6 %. "Ces résultats suggèrent une amélioration graduelle de l'activité industrielle au premier trimestre", estime Axelle Lacan, économiste au Crédit agricole. Le soutien au secteur - primes à la casse, activité partielle de longue durée, aides à l'automobile - porterait donc ses fruits. Mais attention aux mirages ! Car ces emplois sont maintenus sous perfusion dans un contexte de désindustrialisation.

La part de l'industrie dans la valeur ajoutée de l'Union européenne "est passée de 20,5 % à 17% entre 1995 et 2006", indique l'Insee. Poursuite des délocalisations, amélioration de la productivité, perte de compétitivité, tout concourt au déclin du secteur en Europe. Tandis que l'emploi total a augmenté de 1,1 %, de 1995 à 2007, dans l'Union européenne, l'emploi industriel baissait de 0,6 % en moyenne annuelle. Nicolas Sarkozy rappelait récemment que "la France a perdu 500 000 emplois industriels de 2000 à 2007".

Les secteurs relativement épargnés avant la crise, comme l'automobile, ont été touchés à leur tour. "De 2007 à 2009, le marché mondial de l'automobile s'est resserré, au bénéfice des pays émergents", expliquent Nikolaus Lang et Stefan Mauerer, du Boston Consulting Group. Les Etats-Unis et l'Union européenne restent les deux premières puissances industrielles, mais la part des pays développés dans la valeur ajoutée industrielle mondiale continue de baisser au profit de celle des pays émergents.



Est-il donc urgent, ou au contraire insensé, de prôner une politique industrielle en Europe, alors que l'essentiel de la richesse y est désormais produit par les services ?

"C'est dans l'industrie que se développent tous les phénomènes d'innovation et donc la croissance", répond Alain Henriot, directeur délégué de l'institut d'études économiques Rexecode. L'industrie a un effet d'entraînement : "Une part des créations d'emplois dans les services provient d'une redistribution des tâches, par sous-traitance, par achat de services courants ou par le regroupement de certaines fonctions dans les unités spécialisées au sein d'un groupe", rappelle le service statistique du ministère de l'économie.

Ce secteur, dont le rôle est vital pour l'économie, change, ce qui relativise la mesure de sa part dans la valeur ajoutée totale. "L'industrie ne disparaît pas, elle se transforme et s'élargit, résume l'économiste Jean-Louis Levet, chargé de la politique industrielle à la direction du Plan jusqu'en 2006. A l'échelle européenne, quand l'industrie crée un emploi, il y a deux emplois créés dans les services."

Les gouvernements l'ont bien compris qui, juste après avoir secouru les banques, ont répondu aux appels au secours des entreprises industrielles (prime à la casse, temps partiel, prêts directs aux entreprises).

La France a aussi créé un Fonds stratégique d'investissement (FSI), nommé des commissaires à la réindustrialisation, et installé un comité national des Etats généraux de l'industrie pour "traiter les faiblesses structurelles de l'industrie en France (...) afin de sortir de la crise plus forts", selon les termes du ministre chargé de l'industrie, Christian Estrosi.

Les fédérations patronales et syndicales de la chimie et de la métallurgie devaient se réunir pour la troisième fois, mercredi 24 mars, à cet effet. Les fédérations industrielles françaises réfléchissent à une nouvelle politique davantage tournée vers l'emploi et axée sur trois chantiers : conditionner les aides aux entreprises, améliorer la transparence des circuits de sous-traitance, et définir la productivité au-delà des seuls critères financiers. L'impact sur l'emploi du "tout délocalisable" est enfin reconnu comme un problème : "Le groupe Renault a su se souvenir qu'il était français lorsque nous lui avons prêté 3 milliards d'euros (...), a répété à la mi-mars Nicolas Sarkozy dans un entretien au Figaro Magazine.

Que l'on délocalise pour vendre sur d'autres marchés, je suis prêt à le comprendre. Mais que l'on délocalise pour fabriquer à l'extérieur des voitures que l'on vendra en France, je ne suis pas d'accord."

Quelle que soit l'efficacité de ces initiatives, elles expriment la conviction des dirigeants que les théories de l'entrée dans l'ère postindustrielle, dans les années 1980, de la nouvelle économie, dans les années 1990, ou de l'industrie sans usine prônée par certains dirigeants du CAC 40, au début des années 2000, auraient donc fait long feu.

L'exemple de l'industrie allemande, qui résiste moins mal à la crise que certaines de ses voisines européennes, a servi de preuve. La force de l'Allemagne est d'avoir fait, depuis le XIXe siècle, de l'industrie et des entreprises moyennes le fer de lance de son économie. La spécialisation du secteur, tourné vers les exportations, lui permet de profiter de la croissance des marchés émergents. "Il aura fallu une crise inédite pour remettre l'industrie dans la conscience collective", remarque Jean-Louis Levet.

Il existe plusieurs moyens de lutter contre l'érosion de l'emploi industriel, au premier rang desquels se trouve la compétitivité - faiblesse française s'il en est -, qui dépend à la fois du taux de change, du coût salarial et... de la qualité des produits.

"Les Allemands ont mieux résisté aux variations de change que la France car, en misant sur le long terme, ils se sont construit dans le monde une image de produits de qualité qui leur permet de s'affranchir du prix relatif, autrement dit d'imposer leurs prix", explique Alain Henriot. Plus que les coûts salariaux, c'est la marque Allemagne qui a garanti leurs parts de marché."

Pour Jean-Louis Levet, "la désindustrialisation de l'Europe n'est pas inéluctable, car elle est le résultat d'un choix politique implicite. Depuis le début des années 1990, l'Union européenne a décidé que la concurrence primerait sur toutes les autres politiques, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, au Japon ou en Chine. Les politiques proactives en matière de recherche et développement et les choix technologiques de ces pays sont favorables à leur industrie", rappelle-t-il.

Au nom de la concurrence, Bruxelles fait la chasse aux subventions et à l'Etat actionnaire. Tandis que le Japon et la Chine développent leurs grands groupes industriels, l'Europe a misé sur le tout-délocalisable. "Ce qui fut une erreur, poursuit M. Levet, car la politique de délocalisation de la production mène à la délocalisation de la recherche. Le système d'innovation est performant quand on ne sépare pas la recherche de la production et de la commercialisation. Ce qui ne signifie pas que toute la production doit rester sur le territoire national, mais plutôt que l'entreprise doit garder le contrôle du processus d'innovation."

L'industrie manufacturière représente en France environ 16 % de la valeur ajoutée contre 22,4 % en moyenne dans la zone euro.

"Elle aurait tout à gagner à la réhabilitation de l'Etat développeur et de l'Etat actionnaire, dotés de leviers de soutien à l'entreprise, comme les commandes publiques et les aides aux PME, capables de dynamiser le tissu industriel avec des participations minoritaires et provisoires dans de jeunes entreprises innovantes", suggère M. Levet.

Sans quoi la France prendrait le risque de se retrouver coincée, à terme, entre les économies qui misent sur l'innovation et l'environnement, comme les Etats-Unis et l'Allemagne, et celles qui parient sur les bas coûts salariaux, comme la Chine, l'Inde et les autres émergents.

Les Echos 24 mars 2010

Pour Pôle emploi, le chômage montera encore cette année, avant de baisser un peu en 2011

Le service public de l'emploi estime que le taux de chômage devrait atteindre 9,8 % fin 2010 et baisser légèrement ensuite à 9,6 % fin 2011. La reprise de l'activité reste très molle, ce qui n'incite pas à embaucher. Le Conseil économique, social et environnemental préconise d'ajuster « le calendrier de l'assainissement budgétaire sur celui de la reprise ».

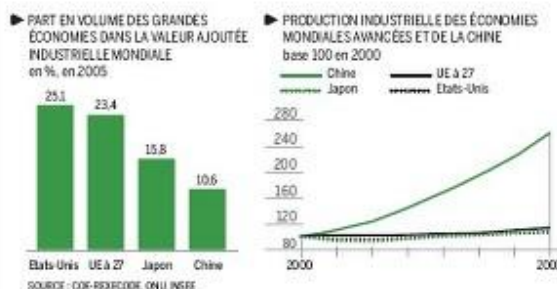
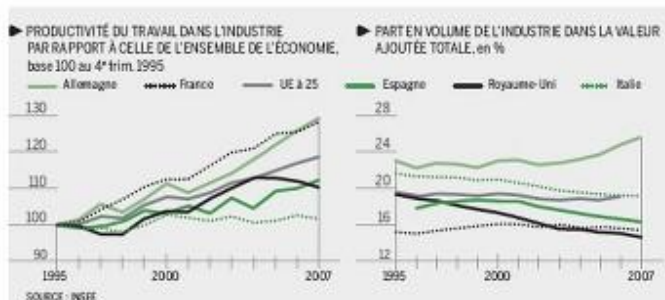
Le mouvement de baisse du chômage va se faire attendre et sera faible. Dans une note sur les perspectives économiques, Pôle emploi estime que le taux de chômage devrait encore progresser cette année, pour atteindre 9,8 % de la population active, et ne refluer que faiblement en 2011, à 9,6 %. Il retrouverait alors son niveau de la fin de 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, qui s'établissait à 2,646 millions fin 2009 (+ 18,7 % en un an), progresserait de 94.000 cette année avant de diminuer de 38.000 en 2011.

L'année en cours serait donc marquée par un ralentissement de la progression du chômage, comme le prévoyait déjà Pôle emploi en décembre. La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a annoncé hier sur M6 que les chiffres du chômage pour février, qui doivent être donnés aujourd'hui, seront « nettement moins mauvais que le mois précédent ». En janvier, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A avait progressé de 0,7%.

Mais compte tenu du peu de vigueur de l'activité et de l'impact décalé de la crise sur le marché du travail, « les réductions d'effectifs ne sont pas terminées, même si l'hémorragie sera moindre au cours des prochains mois », indique la note. Pôle emploi table sur 32.000 destructions de postes en 2010, soit nettement moins que l'an dernier (- 297.000 postes). « 2011 devrait renouer avec les créations nettes d'emplois mais à un rythme encore modéré », poursuit l'agence, tablant sur 85.000 créations. Pour que les entreprises se remettent à embaucher, il faut qu'elles croient en une reprise pérenne de leur activité. Ce qui n'est pas le cas. « Le réveil de l'activité industrielle reste très timide », tandis que « la reprise s'essouffle déjà dans les services », constate Pôle emploi, dont la prévision de croissance pour 2010 est tout de même supérieure à celle de Bercy : 1,6 % contre 1,4 %.

La reprise n'est pas enclenchée

Également publié hier, le moral des industriels s'est nettement redressé en mars après la stabilisation du mois précédent, même s'il reste bas et à son niveau de septembre 2008, a indiqué l'Insee. Les carnets de commandes étrangers ont fortement progressé (+ 9 points). Mais, français comme étrangers, ils restent encore « trop faibles pour alimenter une croissance forte et durable de l'activité industrielle », indique BNP Paribas. Au-delà de l'industrie, le climat des affaires se maintient dans le bâtiment et, dicit l'Insee, se replie dans les services, où « l'activité ralentirait dans les prochains mois ». « Rien ne laisse aujourd'hui présager que la reprise est en marche », indique une étude publiée hier par Deloitte et Altares.



Selon eux, le niveau des défaillances d'entreprises « a de fortes chances de rester élevé en 2010 » après une année 2009 déjà record car « le pic des défaillances consécutif à une crise intervient souvent deux à trois ans après sa naissance ». Beaucoup de PME ont survécu jusque-là grâce aux aides publiques. Dans ce contexte, un avis du Conseil économique, social et environnemental recommande au gouvernement d'ajuster « le calendrier de l'assainissement budgétaire sur celui de la reprise », car un retour « à marche forcée » vers un déficit de 3 % du

L'activité redémarre mollement dans la plupart des secteurs

La crise laissera des traces pendant longtemps. Si la France est sortie de récession depuis le printemps dernier, l'activité peine à redémarrer.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Mécanique

Fortement secouées par la crise, les industries mécaniques se reprennent légèrement en début d'année, observe la fédération professionnelle FIM. Dans la transformation des métaux, l'activité des professions de la sous-traitance a progressé d'environ 3 % depuis le début de l'année, après avoir plongé de 16 % en 2009. Elle profite indirectement de la prime à la casse automobile. « Cette prime va soutenir les sous-traitants jusqu'à l'été, mais le second semestre sera beaucoup plus difficile », prévient la Fédération des industries mécaniques. Dans l'équipement, l'activité se stabilise depuis janvier, après avoir plongé de 17 % l'an dernier. « Le point bas vient d'être atteint avec la fin du déstockage, mais il n'y a toujours pas de demande finale », poursuit-on à la FIM.

Composants électroniques

Les fabricants de semi-conducteurs installés en France connaissent une modeste reprise en ce début d'année. Leurs facturations affichent une hausse de 1,7 % en février, comparée à la moyenne des trois mois précédents, indique le syndicat professionnel Sitelesc. Ce résultat découle de la bonne tenue du marché français, alors que, à l'inverse, le marché à l'export baisse fortement (- 13,5 %). Par ailleurs, le niveau des commandes enregistrées en février bondit.

BIENS INTERMÉDIAIRES

Papier-carton

Le recul de la consommation de papiers et de cartons a amené les entreprises à réduire de manière drastique leur production. L'an dernier, la production en France a chuté de 12 %, à 8,3 millions de tonnes, selon la confédération du secteur, la Copacel. Elle s'est améliorée en janvier (+ 5 % en volume) sur un an. La Copacel y voit « un début de rattrapage », mais estime que 2010 ne sera sans doute pas l'année de sortie de crise.

Sidérurgie

En février, la production française d'acier brut s'est établie à 1,13 million de tonnes, en hausse de 10 % par rapport à la même période de l'an dernier. La production cumulée des deux premiers mois est toutefois d'environ 30 % inférieure à celles des deux premiers mois de 2008, avant le début de la crise.

Plastique

L'industrie de la transformation de matière plastique se stabilise en ce début d'année, après une chute d'environ 10 % de la production en volume l'an dernier, constate la Fédération de la plasturgie. Les évolutions sont contrastées, puisque le marché de la construction accuse une forte baisse (- 10 % en janvier), celui de l'emballage reste stable (+ 1 %), tandis que celui des pièces techniques rebondit (+ 20 %) tiré par l'automobile.

BIENS DE CONSOMMATION

Automobile

Merci la prime à la casse ! Après une année 2009 record (+ 10,7 %), les immatriculations de voitures ont bondi de 16,3 % au cours des deux premiers mois de l'année, selon le CCFA. Les constructeurs vivent toujours sur les carnets de commandes bien garnis de la fin de 2009, avant la réduction de la prime à la casse. Les mois à venir seront bien plus durs : Renault a indiqué récemment que sa prévision de baisse de 10 % du marché automobile européen, sur l'année, risquait de pêcher par optimisme. Signe que le secteur du transport routier ne redémarre pas : les ventes de camions neufs sont encore en chute de 41 % sur les deux premiers mois de l'année.

Textile-habillement

Après deux années de recul, 2010 commence difficilement. La consommation d'articles d'habillements a reculé de 3,6 %, en valeur, au cours des deux premiers mois, selon l'Institut français de la mode (IFM). Avec la neige et la mise en place des soldes flottantes, les soldes n'ont pas rencontré un franc succès et le mois de janvier s'est achevé par un recul de la consommation de 5,8 % sur un an. Pour l'ensemble de 2010, l'IFM ne s'attend pas à une reprise du secteur, avec une consommation finale en baisse de l'ordre de 1 %. Par rapport à 2009 (- 3,4 %), il s'agira seulement d'une moindre dégradation.

Electronique grand public

Les ventes se tiennent grâce à de fortes baisses de prix. En janvier, les ventes globales de produits ont progressé de 8,5 % en volume, ce qui n'était jamais arrivé au cours de 2009. Mais, selon l'institut GFK, le chiffre d'affaires reste en baisse de 1,4 % par rapport à l'an dernier (à 756 millions d'euros). Les ventes en volume de téléviseurs restent soutenues (+ 24 %), mais la chute des prix pèse sur le chiffre d'affaires (- 1 %). « Février s'est mieux passé en volume, mais le chiffre d'affaires ne remonte pas, indique GFK. Le secteur devrait afficher un chiffre d'affaires en recul de 3 % en 2010, pour la troisième année consécutive. »

SERVICES

Distribution

En février, l'activité commerciale a légèrement progressé par rapport au mois précédent, selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France. Le petit commerce a vu ses courants d'affaires se rehausser de 0,8 %, tandis que les ventes de la grande distribution se sont inscrites en augmentation de 0,6 %, celles des grands magasins se tassant de 0,7 %.

Publicité

Tout comme en janvier, février a enregistré une évolution positive des investissements publicitaires bruts, en hausse de 9,6 %, selon Kantar Media. Tous les médias sont au rebond sur les deux premiers mois : + 8 % pour la publicité extérieure, + 14,6 % pour télévision, + 8,5 % pour la radio et + 3,3 % pour la presse. « Les bonnes évolutions de ce début d'année sont essentiellement dues aux mauvais résultats des mois de janvier et février 2009 », prévient toutefois la société d'études. Par ailleurs, les secteurs de la presse, de la radio et de la publicité extérieure n'ont pas atteint les niveaux de recettes brutes qu'ils avaient engrangés sur la même période de 2007.

Informatique

Les éditeurs de logiciels et les sociétés de services informatiques se remettent en ordre de marche pour la reprise « qui devrait avoir lieu au second semestre », indique Pierre Audoin Consultants (PAC), qui note « des frémissements sur le marché de l'emploi avec la reprise modérée des recrutements ». La société de conseil souligne une forte pression sur les prix.

Transports

Par nature, le transport routier de marchandises devrait l'être l'un des premiers à profiter d'une reprise de l'économie. Sauf qu'après une chute de l'activité de 15 % en 2009, « on ne sent aucun frémissement », indique-t-on à la Fédération nationale du transport routier (FNTR).

L'activité se stabilise donc à des niveaux très bas, même si les disparités sont fortes entre le transport pour la grande distribution, qui résiste, et celui pour l'automobile ou le BTP, qui s'est effondré. « Ce qui nous remonte du terrain est que 2010 sera encore une année difficile, avec une activité bien loin de ses niveaux d'avant-crise. »

CONSTRUCTION

Bâtiment

Dans la construction neuve, les mises en chantier poursuivent leur recul avec, en glissement annuel sur trois mois à fin janvier 2010, - 6,8 % pour le logement et surtout - 26,4 % pour le non-résidentiel, indique la Fédération française du bâtiment. Selon elle, le bâtiment devrait connaître encore un repli d'environ 3 % de son activité cette année, après une chute de l'ordre de 7,8 % en 2009.

Travaux publics

Selon la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), les travaux réalisés se sont repliés, en janvier, de plus de 8 % en valeur sur un an. Les intempéries ont pesé sur l'activité avec une baisse sensible des heures travaillées (-7 % pour les ouvriers permanents ; - 15 % pour les intérimaires). « Le fléchissement des entrées de commandes enregistré en décembre s'accroît en janvier », note la FNTP, pour qui les entreprises ont du travail jusqu'à l'été, mais pas de visibilité au-delà.

Le Figaro 24 mars 2010

Hausse de 9,5 % pour le prix du gaz

À partir du 1er avril prochain, le prix du gaz aux particuliers devrait augmenter très précisément de 9,5 %. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), dont l'avis est désormais contraignant sur le sujet, se réunira demain matin pour examiner la proposition de GDF Suez. Une proposition dont le régulateur a été saisi le 11 mars dernier et qui résulte de l'application de la formule tarifaire, parfaitement transparente, utilisée par l'entreprise. Cette formule reflète l'évolution du prix de la molécule de gaz. Mais il faut aussi ajouter les coûts hors approvisionnement (transport et distribution). Si ce dossier ne souffre pas de contestation d'un point de vue économique, les choses risquent de se passer différemment sur le plan politique. Quelques jours après les élections régionales, une hausse des prix de l'énergie se révélera impopulaire aux yeux de l'opinion, plus sensible aux augmentations qu'aux baisses. Le dernier mouvement tarifaire, voilà un an, s'était soldé par une baisse de 11,3 %. Quant à la dernière hausse, elle remonte à l'année 2008.

Les Echos 25 mars 2010

Le chômage s'est stabilisé en février mais sa durée continue de s'allonger

Le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé a atteint 2.667.900. Après la poussée de janvier, la progression du chômage a été très modérée le mois dernier (+ 3.300). Le nombre de chômeurs de longue durée a continué de progresser, atteignant 1.338.800, en hausse de 30 % sur un an.

Les mauvaises nouvelles conjoncturelles ne s'ajoutent pas toujours aux mauvaises nouvelles politiques. L'exécutif n'a pas eu à gérer hier l'annonce d'un nouveau bond du chômage. Selon les statistiques publiées par Pôle emploi et la Dares, la France comptait le mois dernier 2.667.900 demandeurs d'emploi de catégorie A. Après +19.500 en janvier, la hausse est de seulement 3.300 en février, soit 0,1 %. En rythme annuel, l'augmentation reste importante, à +12,8 %, mais très inférieure aux 19 % de février 2009. En outre, si l'on prend en compte tous les chômeurs, même ceux ayant exercé une activité réduite (catégories A, B et C), la hausse reste modérée : + 7.800 personnes sur un mois, soit + 0,2 %.

Un marché peu dynamique

« On est dans une phase de redressement où on commence à avoir de vrais mois de stabilisation du chômage », déclarait hier le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, aux « Echos ». Il pointait aussi le redressement de la collecte des offres d'emploi par Pôle emploi (+17 % sur un an), ainsi que la baisse du chômage des jeunes (- 4.000, soit - 0,9 %).

Mais l'enthousiasme n'est pas de mise. La raison en est simple : si les inscriptions à Pôle emploi ont diminué de 2,8 %, les reprises d'emploi ont encore plus baissé, à - 3,2 %, signe d'un marché du travail qui reste peu dynamique. Un marché dominé par la progression des offres d'emploi de moins de six mois. Résultat : le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) a continué à progresser fortement en février, pour atteindre 1.338.800, en hausse de 2,4 % sur un mois. 300.000 chômeurs de plus sont venus grossir les rangs des chômeurs de longue durée en un an (+30,4 %). Alors que les discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux sont au point mort sur les fins de droits, ces chiffres pointent l'acuité du problème. Si les deux phénomènes ne se recouvrent pas exactement, une bonne partie des chômeurs de longue durée ont ou sont en passe d'épuiser leurs droits à des allocations chômage.

Les statistiques publiées hier montrent toutefois que le revenu de solidarité active joue mieux son rôle de filet de sécurité qu'on ne le pensait. Le nombre de chômeurs bénéficiant du RSA a été nettement revu à la hausse : ils étaient 551.300 en janvier et non 477.400 comme évalué précédemment, et ils seraient passés à 562.700 fin février.

Capital 25 mars 2010

"Reporter l'âge du départ à la retraite risque fort de plomber les comptes de l'assurance chômage"

*Attention aux vases communicants, prévient **Nicolas Sirven, économiste à l'Irdes, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé. Si le marché du travail ne s'améliore pas repousser l'âge du départ en retraite aura comme conséquence d'augmenter le nombre de chômeurs. L'économiste détaille aussi les réformes appliquées par nos voisins européens et en mesure l'impact sur le niveau de vie des retraités.***

Capital.fr : La France n'est pas le seul pays en Europe à devoir réformer son système de retraite. Quels sont les pays européens les plus en avance ?

Nicolas Sirven : Depuis le traité de Lisbonne, les pays européens se sont engagés dans deux voies pour réformer leur système de retraite et faire face au vieillissement de la population : travailler plus et gagner moins. A ce stade, les pays nordiques, dont le système par **points** entraîne de facto un allongement de la durée de travail, ou le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui ont annoncé le report à 67 ans de l'âge légal du départ en retraite d'ici 25 ans, sont les plus avancés.

Capital.fr : Pourquoi les Français y sont-ils si réticents ?

Nicolas Sirven : Il est aujourd'hui difficile de faire accepter aux salariés de travailler d'avantage alors que leurs enfants sont durement frappés par le chômage. Avant de repousser l'âge du départ en retraite, il faudrait aussi que les entreprises acceptent d'embaucher des travailleurs âgés.

Capital.fr : Reporter l'âge légal de la retraite ne serait-il pas pourtant la mesure la plus efficace pour réduire le déficit des régimes de retraite ?

Nicolas Sirven : Oui, mais gare aux vases communicants. Un report de l'âge du départ à la retraite risque fort de plomber les comptes de l'assurance chômage. Vu le faible taux d'emploi des seniors, le nombre de Français qui se retrouveront sans emploi en fin de carrière va augmenter mécaniquement. Et c'est sans compter les salariés exerçant des métiers pénibles qui préféreront être au chômage plutôt que de travailler deux ans de plus. Une telle décision serait, par ailleurs, injuste car elle pénaliserait les femmes dont le parcours professionnel est plus chaotique. Outre l'éducation des enfants, les femmes cessent, en effet, de plus en plus leur activité pour s'occuper de leurs parents âgés, qui deviennent dépendants. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'impact d'une telle décision sur le tissu social en France. Aujourd'hui, la moitié des plus de 65 ans participent bénévolement à des associations. Les contraindre à rester sur le marché du travail pourrait détériorer ce nécessaire lien social.

Capital.fr : Quelles sont les autres mesures appliquées par nos voisins européens ?

Nicolas Sirven : L'autre grand axe des réformes vise à diminuer les prestations publiques. C'est ce que j'appelle le gagner moins. L'Allemagne, la Suède et la Finlande ont décidé d'adapter le montant global des prestations servies au vieillissement de la population. Pour schématiser, plus le nombre de salariés par retraité diminuera, plus ces Etats baisseront le montant des allocations. De son côté, la France revalorise depuis 2007 les pensions selon l'inflation et non plus selon l'évolution des salaires, ce qui est forcément moins avantageux. Conséquence de ces mesures : le niveau de vie des retraités va inévitablement se dégrader. Pour compenser, ils vont naturellement se tourner vers des produits financiers, du moins pour ceux qui peuvent. Si cette tendance se confirme, le contexte actuel de crise économique rappelle que la régulation du marché financier est nécessaire pour atténuer les risques associés aux pensions privées.

Challenge 26 mars 2010

Relaxe pour l'ancien patron de Vinci poursuivi pour ses gains

NANTERRE, Hauts-de-Seine (Reuters) - Le premier procès pénal intenté à un patron d'une entreprise du CAC 40 pour rémunération abusive a échoué en France, le tribunal prononçant une relaxe-éclair contre l'avis du parquet.

L'affaire jugée à Nanterre (Hauts-de-Seine) et qui visait pour "abus de biens sociaux" Antoine Zacharias, 70 ans, ex-PDG du géant des travaux publics Vinci, ne fera donc pas jurisprudence, les juges renvoyant le dossier des salaires des grands patrons au législateur et au monde économique.

"Le tribunal rappelle que les juges ne sont que 'la bouche de la loi', selon Montesquieu. Le juge pénal n'est pas le juge de la gouvernance des entreprises", peut-on lire dans le jugement, rendu après quelques heures de délibéré seulement.

Il renvoie les entreprises à leur "responsabilité financière et morale", même si le parquet a fait appel de la relaxe. Un second procès devrait avoir lieu dans les 12 prochains mois.

Le procureur avait demandé une peine de deux ans de prison avec sursis et 375.000 euros d'amende contre Antoine Zacharias, estimant qu'il avait obtenu son argent par un "abus de pouvoir" en faisant changer les membres d'un comité de rémunération.

Le procureur Marie-Aimée Gaspari a estimé que ce dossier devait servir d'exemple, notamment parce qu'il contrevenait selon elle aux "règles de bonne conduite" édictées par le Medef.

"Au nom de la réussite, tout n'est pas permis, tout ne se justifie pas", avait-elle dit, se posant en défenseur de "l'ordre public économique".

Étaient en cause l'augmentation du salaire annuel d'Antoine Zacharias, de 2,9 à 4,2 millions entre 2003 et 2005, un "parachute doré" de 12,8 millions d'euros touché en 2006, une "retraite-chapeau" de 2,1 millions d'euros annuelle et près de deux millions de stock-options.

Pour celles-ci, la plus-value potentielle était de 124 millions d'euros en 2006, mais Antoine Zacharias n'en a conservé qu'une petite partie, après un autre procès perdu contre Vinci.

UN ABUS DE POUVOIR ?

Le parquet se fondait sur les méthodes utilisées pour obtenir les avantages. "C'est un délit d'abus de biens sociaux assis sur un abus de pouvoir", avait estimé le procureur.

Pour écarter des personnalités hostiles, Antoine Zacharias avait selon la magistrate suscité la nomination comme président du comité des rémunérations de Vinci du Britannique Quentin Davies, aujourd'hui secrétaire d'Etat britannique à la Défense, pour obtenir l'approbation des sommes litigieuses.

Le tribunal estime qu'aucune preuve de cette thèse n'est apportée, critiquant dans son jugement le parquet qui n'a pas souhaité faire entendre Quentin Davies durant l'enquête conduite sans juge d'instruction entre 2007 et 2009.

Le tribunal déplore aussi qu'aucun témoin n'ait été cité par le procureur à l'audience pour étayer l'accusation contre Antoine Zacharias, regrettant notamment l'absence de son principal accusateur, Alain Minc, administrateur de Vinci.

Au demeurant, rappelle le jugement, ce dernier a voté les salaires et avantages qu'il prétend reprocher à Antoine Zacharias dans son audition par la police versée au dossier.

Le jugement souligne que Vinci, partie civile, ne réclamait pas à son ex-dirigeant le remboursement des sommes visées, et que son avocat avait même déclaré qu'elles avaient été accordées dans la "transparence" à son ex-dirigeant.

Finalement, le tribunal estime que le parquet a fait une erreur de droit en ne visant pas, pour caractériser les abus de biens sociaux, le montant éventuellement excessif des sommes mais seulement des méthodes de gestion.

Dans sa plaidoirie de défense, Me Hervé Temime avait fait remarquer que l'ex-PDG de Vinci, simple ingénieur monté en grade, était crédité du quadruplement du résultat net de sa société de 2000 à 2006 et de l'explosion de sa valeur boursière.

"Zacharias est un faux puissant, n'a pas de protection, de réseaux. Ce ne sont jamais aux vrais puissants, aux énarques, à l'establishment, qui perçoit des rémunérations insensées et fait perdre de l'argent aux entreprises, qu'on demande des comptes", avait-il dit.

L'Humanité 26 mars 2010

Retraite, la CGT va "faire face"

Dans une intervention très combative devant le congrès de la CGT énergie, Bernard Thibault a souhaité de nouvelles mobilisations en avril et un grand 1er Mai.

Rien n'est joué. » Devant les 600 délégués de la CGT énergie. (FNME) qui ont achevé hier, à Montpellier, les travaux de leur congrès, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, a lancé un appel à la mobilisation générale sur la réforme des retraites. « Non au "travailler plus longtemps pour avoir moins de retraite". Nous allons faire face ! » a-t-il lancé sous les ovations de ses camarades. « Le succès de la journée d'action (de mardi dernier — NDLR), les 800000 manifestants et les nombreux arrêts de travail dans le public comme dans le privé » ont convaincu le responsable syndical que la partie n'est pas gagnée d'avance pour le gouvernement et le président de la République.

Bernard Thibaut a donc demandé « à l'ensemble des organisations de la CGT de se montrer disponibles et réactives », Il a annoncé que la CGT proposerait aux autres confédérations d'organiser de nouvelles mobilisations en avril »et « un grand le Mai ». Il a aussi de nouveau accusé le gouvernement de « vouloir passer en force », malgré les démentis de ce dernier, pour imposer « le recul de l'âge légal de soixante à soixante-cinq ans, voire soixante-dix, ans comme l'exige le Medef ». Ce projet est d'autant plus inacceptable pour le secrétaire général de la CGT, que le chef de l'État entend, « après le désaveu » des régionales, instrumentaliser la question des retraites pour faire « une démonstration payante de sa volonté » avant la présidentielle de 2012.

Évoquant les travaux des congressistes, Bernard Thibault a salué l'élection de Virginie Gensel au poste de secrétaire générale de la FNME, y voyant « un symbole », celui de la volonté de « se renouveler ». Ce n'est pas aux jeunes de s'adapter à la CGT mais à la CGT de leur faire toute leur place » Il a également apporté son soutien et celui de la CGT à la lutte pour la réintégration de Rodolphe Barrès. Ce militant CGT à GDF-Suez de Toulouse a été licencié pour fait de grève en septembre 2009.

Le Monde 26 mars 2010

Conseil d'orientation des retraites : le ton monte entre les syndicats et le Medef

C'est un mini-incident, mais il révèle les tensions qui se font jour sur les retraites à trois semaines du top-départ officiel de la concertation sur la grande réforme de 2010. Mercredi 24 mars, le jour même où Nicolas Sarkozy réitérait son engagement de ne pas passer "en force" et de laisser du temps à la discussion entre les partenaires sociaux (mais pas plus de six mois), le Conseil d'orientation des retraites (COR) a été le théâtre de vifs échanges entre le patronat et les syndicats sur la question, sensible entre toutes, des durées d'assurance et des âges de la retraite.

A la demande de certains de ses membres, le COR a décidé de chiffrer l'impact financier de neuf paramètres. Y figurent notamment le relèvement progressif de la durée de cotisation à 45 ans (contre 40,5 ans actuellement) et la hausse des deux bornes d'âge de la retraite : de 60 ans à 65 ans pour l'âge légal d'ouverture des droits et de 65 à 70 ans pour l'âge à compter duquel une personne peut liquider sa pension sans décote même si elle n'a pas une durée de cotisation suffisante.

Bien que le président du COR, Raphaël Hadas-Lebel, ait pris la précaution d'indiquer que ces différentes variantes avaient "une vocation purement illustrative" et ne constituaient pas "des propositions de réforme", les esprits se sont rapidement échauffés.

Risque de blocage

Tenant pour acquis que les demandes relatives au recul à 65 ans de l'âge légal de la retraite et à 70 ans de l'âge de liquidation sans pénalité financière émanaient du Medef, la CFDT et la CGT sont montées au créneau. "Ce ne sont pas des hypothèses sérieuses. Le Medef instrumentalise à des fins politiques un Conseil qui est un lieu d'études sérieux, pas une arène d'affrontements", a fait valoir Jean-Louis Malys (CFDT).

"Le Medef fait de la provocation et de la surenchère. Mais si ses hypothèses figurent dans le rapport du COR, ce dernier n'aura pas notre aval", a renchéri Jean-Christophe Le Duigou (CGT).

"Demander aux jeunes générations, qui arrivent plus tard sur le marché du travail et qui ont des carrières plus chaotiques, de cotiser quatre ans de plus pour leur retraite et de cesser leur activité professionnelle cinq ans plus tard, ce serait le meilleur moyen de les décourager et de condamner le système par répartition qui repose sur la solidarité intergénérationnelle", a ajouté M. Le Duigou.

Confronté à un risque de blocage inédit dans la vie d'un Conseil censé poser "un diagnostic partagé" sur la situation des régimes de retraite, le secrétariat général du COR a précisé mercredi soir sur son site Internet que "le choix des variantes donnant lieu à simulation n'a pas fait l'objet de consensus" et que certaines d'entre elles avaient même recueilli "une ferme opposition de la part de certains membres". Il a renvoyé au 14 avril le débat politique sur ces propositions et précisé que d'autres éléments, relatifs aux ressources du système de retraite et à l'évolution du niveau des pensions, seraient étudiés dans le dossier du Conseil.

Le Medef, favorable au recul de l'âge légal, indiquait de son côté mercredi soir que les demandes "les plus dures" adressées au COR, combinant l'allongement de la durée de cotisation à 45 ans et le recul des âges de la retraite, n'émanaient pas de lui. S'il dit vrai, on ne peut exclure que l'initiative en revienne au gouvernement par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires membres du Conseil. Une chose est sûre : la réunion du 14 avril, au cours de laquelle doivent être précisés les besoins de financement des régimes, s'annonce sportive.

Libération 27 mars 2010

Antoine Zacharias: veni, vidi, Vinci

A la barre

Accusé d'abus de biens sociaux APRES AVOIR perçu des millions d'euros, l'ex-PDG a été relaxé vendredi.

Antoine Zacharias est innocent. Pénalement. Moralement c'est, Une autre histoire. Le PDG déchu de Vinci S'est rendu célèbre pour ses revenus exorbitants (4 millions d'euros de revenu annuel, 13 millions d'indemnités de départ, 40 millions de retraite chapeau). Mais, vendredi, le tribunal de Nanterre l'a relaxé de l'accusation d'abus de biens sociaux. L'affaire Était mal emmanchée. Le parquet, Dirigé par le très sarkozyste Philippe Courroye, maître d'œuvre des poursuites, Avait Choisi de s'en Prendre à un homme, pas au système. Haro sur Zacharias, bien Seul au rang des prévenus. Les absents? Les membres successifs du conseil d'administration et du Comité de rémunération de Vinci - Le gratin des tauliers du CAC 40. Zacharias un PU jouer sur du velours: «*Ne laissez pas tout sur mes frêles épaules ...*» Le Tribunal, par l'Présidé pourtant intransigeante Isabelle Prévost-Desprez, renvoyé le parquet à la pusillanimité de ses poursuites. Et Sarkozy à ses velléités de Donner des gages, sans rien changeur aux mœurs de la haute finance. Sans même Se donner la peine de quelques semaines de réflexion. Quatre heures auront suffi pour blanchir l'ex-ingénieur devenu le retraité le mieux payé.

stock-options.

La représentante du parquet, Marie-Aimée Gaspari, Qui Avait requis deux ans avec sursis et 375 000 euros d'amende, un bien Tente de Donner le changement. Il aurait commis un Zacharias «*D'abus*» authority fr fils enfumant conseil d'administration: «*Dans les milieux financiers, sur nous parle beaucoup de gouvernance, sur des rapports Rédigé, sur les codes de conduite des established bonne.*

Mais ce dossier est le contre-exemple de tout ce qui est sujette En matière de gouvernance et de transparence. » Réplique d'Hervé Temime, avocat de l'ex-PDG: «Son conseil d'administration Serait Constitué de béni-oui-oui, alors Qu'ils l'Ont Viré Comme Un Malpropre en 2006!»

Les administrateurs Sont toujours libres de sel Défaire Ce qu'ils ont. Ils ne s'en Sont pas privés en 2006. ILS ONT révoqué Zacharias et Lui Ont sucré de facto l'essentiel de ses stock-options. Un pactole Qui pouvait lui rapporter la somme astronomique de 200 millions d'euros. Mais ils lui Ont assuré un vertigineux départ à la retraite. Fatal retour de bâton, il Été beaucoup une question d'Alain Minc au cours du procès. Jusqu'en 2004, cette éminence été d'une prudence Une de Bon Aloï. Membre du comité des rémunérations, il contribue au gel des revenus de Zacharias. Lui-même rémunéré par Vinci pour ses conseils, Minc se Trouve alors en plein conflit d'Intérêts. Mais après 2004, devenu simple administrateur, il ne voit plus une malice l'Envolée Astronomique de sa rémunération. Juste avant Qu'elle ne vire au scandale politico-économico-médiatique, la seule intervention de Minc EN CONSEIL D'ADMINISTRATION Consiste à la justifiant: *«Il conviendra de Réfléchir à la communication, de ne pas être sur la défensive. Vinci fait œuvre de bonne gouvernance ».*

«Tradition orale». N'est ce pas la première fois (sauf au sein du CAC 40) Qu'un patron est poursuivi pour ses rémunérations colossales. La jurisprudence de la Cour de cassation est pleine de considérations Sur leur niveau «excessif» ou au contraire «proportionné». Dans l'affaire Zacharias, le parquet une tente un nouvel angle d'attaque. Le patron de Vinci aurait Été *«Le chef de projet de sa propre" remuneration.* Il aurait *«Omis»* de Transmettre des données écrites à ses administrateurs et Se serait retranchement derrière Une *«Tradition orale».* Réplique de Son avocat: *«Les administrateurs de Vinci Comme Alain Minc Savent parfaitement Procéder à Une multiplication par trois par division Une et Deux»* pour calculer la retraite de Zacharias (50% de ses revenus des trois dernières années).

La Procureure marque un point quand elle évoqué la Rémunération variable de 100% du PDG de Vinci, mais Basée sur les Résultats de l'année précédente: *«Il n'ya aucun aléa, Refus fils de l'ADMETTRE est la preuve de sa mauvaise foi».* Elle cite un ex-administrateur: *«Était Zacharias Arc-Boute, voulant être assimilé Comme un entrepreneur-propriétaire».* Il n'était ni l'un ni l'autre. PDG, certes, mais salarié. Mais COMME LE Relève autre fils avocate, Julia Minkowski: *«Si c'est pour discuter des Modalités de décision au sein de l'entreprise, sur nos cartables et referme sur continuer la discussion à côté au tribunal de commerce.» Pour pénaliser les émoluments Déplacés des Patrons, il Faudra repasser.*

Le monde 27 mars 2010

Le parquet fait appel de la relaxe de l'ex-PDG de Vinci

La 15^e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre a relaxé, vendredi 26 mars, l'ancien PDG du groupe de BTP Vinci, Antoine Zacharias. Celui-ci était poursuivi pour abus de bien social pour les conditions dans lesquelles il avait, entre 2004 et 2006, obtenu des avantages financiers d'un montant spectaculaire - tant pour sa rémunération annuelle de 4,2 millions d'euros que pour sa retraite chapeau de 2,1 millions par an. L'indemnité de 12,6 millions perçue lors de son retrait de la fonction de PDG était aussi contestée alors qu'il conservait celle de président non exécutif.

Le parquet, qui a immédiatement fait appel du jugement, reprochait notamment à l'ex-patron de Vinci d'avoir modifié la composition du comité des rémunérations pour faire adopter, par le conseil d'administration et l'assemblée générale, un nouveau mode de calcul de sa rétribution, assise sur des critères de performances et entièrement variable. Sa rémunération avait, en effet, explosé, passant de 2,9 millions en 2003 à 4,29 millions en 2005 ; un bond qui a mécaniquement fait grimper les montants de sa pension (50 % de son dernier salaire) et de son indemnité de départ (trois fois son salaire annuel).

Le tribunal, présidé par Isabelle Prevost-Desprez, n'a pas suivi les réquisitions de la procureure, Marie-Aimée Gaspari, qui avait réclamé deux ans de prison avec sursis et l'amende maximale de 375 000 euros. *"Le ministère public ne rapporte pas la preuve qu'Antoine Zacharias a fait procéder au changement du comité des rémunérations uniquement dans le but de bénéficier d'avantages financiers supplémentaires"*, a notamment justifié la présidente du tribunal, pour qui *"le conseil d'administration (de Vinci) a voté sans émettre d'objection la nouvelle forme de calcul"*.

Cette décision est un cinglant revers pour le procureur de la République de Nanterre, Philippe Courroye. A l'occasion de cette affaire qui voyait pour la première fois comparaître un patron du CAC40 pour le niveau élevé de ses rémunérations, le magistrat n'a pas saisi de juge d'instruction, mais a laissé le dossier au parquet par le biais d'une enquête préliminaire. M^e Hervé Témime, avocat de M. Zacharias, a dénoncé une volonté de faire *"un exemple"*, transformant son client en *"cobaye"*.

LE MEDEF SECOUÉ

L'affaire se singularise aussi par la rapidité avec laquelle le jugement a été prononcé, dès la clôture des débats. Le parquet a fait appel, tout comme M^e Frédéric-Karel Canoy, représentant deux actionnaires à l'origine de la plainte, Michel Tiphineau et Nadine Grunberg. *"Nous souhaitons que la justice soit rendue en toute sérénité et nous sommes apparemment victimes de la rivalité entre Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, dont l'inimitié est de notoriété publique"*, s'insurge M^e Canoy, qui relève aussi *"la rapidité du délibéré, qui semble signifier que l'opinion des juges était déjà forgée"*.

François Farmine, avocat associé du cabinet Clifford Chance, spécialiste du droit social, estime que *"le tribunal a fait preuve de courage et d'indépendance vis-à-vis de l'opinion publique qui réclamait la tête de M. Zacharias"*. Pour Paul Jager, PDG du cabinet Russel Reynolds de conseil en recrutement de dirigeants, *"quelle que soit l'issue du procès, le retentissement de cette affaire ne peut que faire reculer les abus qui ont eu lieu dans un contexte de bulle et de surchauffe, et faire progresser les principes de gouvernance et de transparence des entreprises"*.

Le "cas Zacharias" aura secoué le monde patronal, obligeant le Medef et l'Association française des entreprises privées (AFEP) à adopter, en décembre 2008, un code de bonne conduite.